

Verbatim du Conseil d'Administration du 22 septembre 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Sébastien CHEVALIER (procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Patricia FAUQUE (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Monsieur Philippe GARNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Membres absents

Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,
Madame Gwladys BOUILLIN.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER à partir de 15h30),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE jusqu'à 16h30, présente à partir de 16h30),

Membres excusés

Madame Francine CHOPARD.

Membres absents

Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbair, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

Point A : Points soumis à discussion.....	2
I) Informations du Président	2
II) Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 25 mai et 9 juillet 2020.....	12
III) Questions statutaires.....	13
1. Modification des statuts du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU)	13
2. Composition du Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM).....	13
3. Désignation des membres du Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM).....	15
IV) Questions financières.....	18
1. Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2021	18
2. Examen du budget rectificatif n° 1 – Exercice 2020	26
V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 8 septembre 2020).....	39
1. Campagne d'emplois 2021 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS	39
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 septembre 2020.....	47
1. Référentiel commun des études 2020-2021	47
2. Calendrier universitaire 2020-2021 : étude des propositions des composantes (compléments)	50
3. Projets internationaux.....	50
4. Unités d'enseignement transversales : évolution pour l'année universitaire 2020-2021	51
5. Offre de formation	53
Rentrée 2020 :.....	53
- Demandes de modifications des fiches filières	53
- Modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS	54
Rentrée 2021 : Ouverture d'un parcours « Animation du football » en DEUST AGAPSC	56
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 16 septembre 2020	57
1. Campagne BQR 2020 : Arbitrage des demandes de rattrapages en 2021 des subventions 2020 des Programmes n° 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et n° 3 « Recherche en Réseau » pour lesquels les projets n'ont pu être menés à cause du contexte sanitaire	57
2. Demandes de subventions.....	58
Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	59
VIII) Questions financières.....	59
1. Tarifs, subventions et dons	59
2. Sorties d'inventaire	59
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	59
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	59
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	65
Point C : Questions diverses	65

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SÉANCE DU 22 septembre 2020)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président – Bonjour à toutes et à tous.

Merci pour votre présence cet après-midi pour ce nouveau conseil d'administration.

C'est le premier conseil d'administration qui va être structuré selon des points A, des points B et des points C pour les questions diverses.

Vous vous souvenez, on avait évoqué la possibilité pour alléger un peu les travaux, et surtout la durée des conseils d'administration, de distinguer deux catégories de questions. Les questions qui suscitent *a priori* une discussion et des débats, et puis des questions qui ne sont pas soumises à discussion et débat, sauf évidemment demande expresse d'un administrateur ou d'une administratrice. Donc cela, évidemment, pas de souci là-dessus.

Donc on va essayer de structurer un petit peu cet ordre du jour selon ce principe, avec :

- Des questions d'abord, évidemment, mises à disposition des débats (points A).

- Les points B, choses très techniques, qui appellent les questions financières, approbation des conventions et contrats, etc., qui sont généralement très techniques et qui n'appellent pas, sauf vraiment demande expresse, des discussions.

- Et puis on a mis un point C pour les questions diverses qui, là, évidemment, sont soumises à discussion par hypothèse. Voilà.

Donc on va commencer sans plus attendre par rentrer dans le premier point de l'ordre du jour qui concerne les informations que je souhaite porter à votre connaissance. Mais elles ne sont évidemment pas exclusives.

Il paraît qu'on ne me comprend pas bien. C'est vrai ? Vous m'autorisez à quitter mon masque ? Je suis désolé. Ça va mieux comme ça ?

Très bien.

Point A : Points soumis à discussion

I) Informations du Président

Le Président – Je vais commencer ce premier point par une nouvelle triste qui a sûrement été portée à votre connaissance, qui concerne une étudiante qui est décédée. Elle est décédée dans une chambre du CROUS. Au pavillon Rameau, il me semble. C'était une étudiante qui était en première année de sociologie, dont les obsèques ont été célébrées hier. J'ai pu y assister. Evidemment, c'est terrible pour les parents qui perdent leur enfant. On a communiqué sur ce point-là en leur adressant nos condoléances que j'ai pu rappeler hier sur le livre des condoléances.

Les causes de la mort, dans le contexte qui est le nôtre, évidemment, ont interrogé pas mal d'entre nous, vu la crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons. Une autopsie a été réalisée et il est apparu que cette étudiante... Je ne fais que relayer une information qui n'est pas confidentielle et qui a été publiée par la presse. Que ce soit très clair, c'est vraiment pour, je pense, rassurer aussi la population et notre communauté. Sa disparition n'a pas de lien avec la Covid. Elle a contracté un virus grippal et elle souffrait, sans le savoir – cela n'avait jamais été détecté –, d'une malformation pulmonaire et donc sa maladie qui, finalement, aurait pu être bénigne a provoqué une embolie pulmonaire et donc le décès.

Donc toutes nos condoléances ont été présentées, bien sûr, au nom de la communauté mais aussi en mon nom personnel, à ses parents, à sa famille et à sa sœur qui était présente hier. Evidemment, c'est toujours une terrible nouvelle. C'est un drame.

Il reste que... Évidemment, la vie de notre établissement a continué. Elle s'est poursuivie.

Peut-être quelques informations institutionnelles qui concernent à la fois les élections et puis la composition aussi du conseil d'administration.

D'abord, il y a eu deux élections la semaine dernière. Lundi, la CFVU a élu sa vice-présidente et c'est donc Karen Fiorentino, qui est ici présente, qui est professeur d'histoire du droit.

Peut-être que tu pourras te présenter tout à l'heure ou peut-être que tu peux te présenter maintenant, d'ailleurs. Pourquoi pas ? Et puis, puisqu'il y aura un point CFVU, tu pourras présenter les travaux de la CFVU qui a eu lieu, ensuite.

Je te laisse la parole une minute pour te présenter, Karen ?

Mme Fiorentino – Bonjour.

Je m'appelle Karen Fiorentino. Je suis professeure d'histoire du droit. Je viens de l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Je travaille essentiellement en histoire du droit constitutionnel et en histoire du droit de la famille.

J'appartiens au laboratoire du CREDESPO et je suis, pour mes autres responsabilités, membre du conseil de gestion de mon UFR et donc de la CFVU depuis lundi.

Le Président – Bien. Merci, Karen, et bienvenue dans l'équipe.

Donc l'équipe, lundi, était quasiment finalisée - l'équipe de gouvernance -, puisque la quasi-totalité des VP a été élue. Il manquait la VP CAC Étudiante. Et donc ça y est, elle est élue également. Elle a été élue mardi, donc le lendemain. Et c'est Léa Clouzot. Je ne sais pas, je crois qu'elle a été invitée à participer au CA, mais je ne la vois pas.

C'est une étudiante en troisième année de droit et qui a été élue sur les listes de « Bouge ton campus », qui présentait donc cette candidate.

En tout cas, bienvenue à Karen, bien sûr, et bienvenue à Léa.

Cela rééquilibre un petit peu la parité, puisque vous voyez que deux femmes supplémentaires arrivent. C'est deux de plus que dans l'équipe sortante.

Même si c'est un peu plus paritaire, ce n'est pas la parité malheureusement, mais on en a déjà parlé. C'est une situation qu'on n'arrive pas à résoudre complètement.

Alors il reste encore, toutefois, une étape pour finaliser complètement l'équipe, parce que vous savez que les statuts de l'université de Bourgogne limitent le nombre de VP. Et donc, au cours de la campagne, avec mon équipe, on avait pensé qu'une vice-présidence à la qualité de vie au travail était absolument indispensable pour régler un certain nombre de difficultés liées à la relation de travail dans notre établissement et à l'organisation du travail dans notre établissement.

Donc l'un des gestes, on va dire « politique » fort, a été précisément de solliciter Édith Sales-Wuillemin qui a accepté, et le conseil d'administration a élu, le 12 mars, Édith Sales-Wuillemin comme Vice-présidente à la qualité de vie au travail.

Il reste qu'il a fallu faire de la place et nous n'avons pas à l'heure actuelle un vice-président ou une vice-présidente chargée de la culture.

Or vous savez que la culture est quand même quelque chose d'important dans notre établissement. Il y a toujours eu une tradition forte de politique culturelle forte dans notre établissement.

Et donc pour le moment, j'ai sollicité Tadeusz Sliwa comme chargé de mission Culture, mais il est clair qu'un chargé de mission n'est pas un vice-président et je pense que politiquement, il est important que la culture soit portée directement par un vice-président avec les équipes en place.

Donc ce que nous proposerons bientôt, c'est d'abord de saisir la commission des statuts pour demander une modification statutaire, permettre la nomination d'un vice-président supplémentaire et, si vous en décidez ainsi, nous pourrions ensuite proposer à votre désignation de déléguer la culture à un vice-président ou à une vice-présidente. Mais vous l'aurez deviné, cela serait Tadeusz Sliwa qui a d'ores et déjà commencé à travailler sur la culture.

Donc cela viendra dans les semaines ou mois à venir.

De sorte, je vous le dis, il y a l'Atheneum. Il y a Marie-Laure Baudement aussi qui chapote les activités culturelles de notre établissement, il y a les EUD, il y a l'OCIM, etc. Bref, une vraie tradition culturelle et, très sincèrement, je n'entends pas laisser tomber ce volet de l'activité qui est très important pour nos étudiants et pour les personnels qui participent aussi aux activités culturelles.

Et on sait très bien que la culture... On sait ce qu'on sème mais on ne sait pas ce qu'on récolte, mais on sait qu'on rayonne grâce à la culture et je crois que c'est important d'avoir une politique culturelle ambitieuse et je pense que Tadeusz Sliwa pourra la porter, ce qu'il fait d'ores et déjà.

Autre point institutionnel, vous avez su, j'imagine – cela a aussi été publié par l'AEF, notamment –, que Sébastien Chevalier a été nommé à la DGSIP. Il a été nommé chef du service de valorisation de la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche. Donc il va être en détachement de notre établissement. Je lui adresse toutes mes félicitations.

Il va occuper un poste qui est très important, une des trois Directions rattachée à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. C'est à cheval avec les affaires de la DGRI, qui s'occupe davantage

de la recherche et de l'innovation. Donc c'est un poste important. C'est un poste stratégique.

J'ai rencontré Sébastien et on a échangé sur ce poste-là. Il y a à peu près 120 personnels rattachés à cette Direction. Donc c'est un service vraiment important. C'est un service central. Et nul doute qu'à un moment ou à un autre, nous serons en relations pour évoquer les affaires de l'uB ou peut-être les affaires des universités d'une manière générale.

Donc encore toutes mes félicitations à Sébastien Chevalier qui devra donc quitter notre conseil d'administration... Je crois que sa nomination prend effet le 1^{er} octobre et je crois que d'ores et déjà, il est en train d'organiser le tuilage au ministère pour récupérer les dossiers, parce que vous imaginez bien que c'est un gros travail s'agissant de la quantité de dossiers à appréhender.

Il devrait être remplacé en principe par le suivant sur la liste que Sébastien portait, et c'est Alexandre Cochet d'après mes informations.

C'est bien cela, Stéphanie et David ?

OK, très bien.

Donc nous aurons le plaisir d'accueillir Alexandre Cochet lors du prochain conseil d'administration normalement, si mon calendrier est exact.

Alors en information moins institutionnelle et plus en lien avec nos activités, un point sur la rentrée. Cela fait quinze jours que nous sommes rentrés, un petit peu plus de quinze jours que nous sommes rentrés. Il y a eu, bien sûr, des difficultés, des difficultés habituelles, et puis il y a les difficultés qui sont évidemment liées à la situation sanitaire dans laquelle nous sommes.

Globalement, on peut dire que la rentrée est « presque » normale. « Presque », évidemment tout est dans le « presque ». C'est-à-dire que le pari qui avait été fait par la communauté, en réalité, de faire une rentrée 100 % en présentiel est presque réalisée. On sait bien que, par exemple, en première année de Médecine, les étudiants sont à distance et suivent les enseignements à distance. On sait aussi qu'en Droit, il y a un amphitheâtre sur deux qui est en présentiel seulement une semaine sur deux, le reste se faisant à distance. Et puis partout, un peu partout, l'hybridation a été finalement mise en place et il semblerait, je dis bien, sous réserve de deux ou trois points, deux ou trois filières dans lesquelles il subsiste encore des difficultés, que petit à petit la communauté ait une sorte de vitesse de croisière et que les consignes, finalement, soient globalement bien suivies – je dis bien « globalement bien suivies » – par les personnels - et je dirais même « plutôt bien suivies » - et globalement bien suivies par les étudiants.

Bien sûr, certains m'ont dit « oui mais les étudiants dans la rue ne portent pas le masque ou pas assez, parfois sur le campus aussi ». Oui, c'est vrai. Néanmoins, on a quelques chiffres et quelques statistiques que je peux livrer à votre connaissance, qui montrent que les consignes sont globalement suivies et que sinon, finalement, les contaminations et les cas avérés de contamination dans notre communauté seraient peut-être bien supérieurs.

Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui. Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Président, vous dites que c'est globalement bien suivi. J'ai quand même quelques points d'interrogation sur un certain nombre de services qui nous ont été remontés, qui sont importants et qui ne sont pas à négliger car ils touchent directement les personnels. Il y a aussi certains comportements qui nous semblent inquiétants, et les personnels techniques, administratifs et des

bibliothèques ont besoin de réponses fortes, claires, nettes et immédiates. Sinon, en tant qu'organisation syndicale, nous ferons jouer le droit de retrait.

Moi je vais prendre deux cas qui m'ont encore été rapportés juste avant d'arriver au CA.

Les bibliothèques. On voit en bibliothèque Médecine – pour ne pas la nommer – mais aussi en bibliothèque de Droit, de plus en plus d'étudiants et un nombre important d'étudiants qui ne portent pas le masque. Ils le mettent en arrivant mais ils l'enlèvent dans les salles. Ils ont un comportement... Quand les personnels leur rappellent que le masque est obligatoire, ils leur demandent quelle autorité en termes scientifiques ils ont pour prouver que le masque est nécessaire.

Quand c'est de manière polie, ça va, mais certains sont de manière un peu moins polie.

Donc j'aimerais savoir... Et on retrouve aussi certains de ces étudiants dans d'autres services telles que certaines scolarités – cela nous a été rapporté. Donc j'aimerais savoir quelle mesure immédiate est prise contre ces étudiants car cela se reproduit tous les jours, de plus en plus. Donc faut-il que les personnels en face (*suite inaudible*).

Parce que là, Monsieur le Président, ce n'est pas à la directrice du SCD, ce n'est pas au responsable administratif et de scolarité, c'est votre responsabilité, Monsieur le Président, de faire respecter la loi car la loi dit que le port du masque est obligatoire dans tous lieux clos. Elle est claire, la loi. Ce n'est pas respecté. Donc quelle mesure immédiate va être prise pour que cette loi soit respectée de manière immédiate quand un étudiant ne respecte pas cette loi-là ?

Le Président – Cette question est importante et elle a été posée au CHSCT vendredi après-midi. On a réfléchi ensemble avec le CHSCT. Il y a plusieurs mesures qui ont pu être envisagées. Celle qui a retenu, je crois, l'assentiment de l'ensemble des membres du CHSCT, c'est :

- Un, de mettre en place un système d'ambassadeurs étudiants dans les BU Droit, Lettres et Santé.

- Deux, de charger ces ambassadeurs étudiants de rappeler à leurs camarades qu'il faut porter le masque, qu'évidemment porter le masque, c'est se protéger soi mais – vous l'avez rappelé – c'est protéger également les agents, les personnels. Alors les personnels BIATSS bien sûr, évidemment, mais aussi les collègues enseignants et enseignants-chercheurs.

- Et que, si cela était nécessaire, si cette pédagogie, qui repose sur la conviction et le travail de terrain ne fonctionne pas, j'ai indiqué au CHSCT que je prendrai un arrêté. Dans l'hypothèse où la directrice du SCD me saisisse de cette question et en cas de débordement des étudiants à un point ou à un autre des services ouverts aux étudiants, je prendrai la décision de fermer temporairement - une après-midi, par exemple - les locaux, de telle sorte que les étudiants prennent conscience de la gravité de leurs actes.

Cette solution a recueilli l'assentiment général du CHSCT, très clairement.

Alors peut-être que je peux passer la parole à Alain Helleu pour qu'il puisse expliquer ce qui a été fait ensuite en interne.

M. Helleu – Oui, donc bonjour à tous.

Sur cette question, on en a reparlé avec Émilie Barthet, il y a quelques minutes, et j'avais vu aussi Muriel Henry. Alors ce ne sont pas des étudiants ambassadeurs. Ce sont des étudiants et on ne les appellera pas « ambassadeurs »

parce qu'ambassadeur était plus positif et là, comme l'a dit Muriel Henry, on est sur le respect de consignes.

L'idée, c'est de faire une semaine de communication sur le port du masque et la nécessité de se protéger et ensuite, de faire un test, de faire un contrôle et si jamais... Parce qu'on était parti d'un chiffre, c'était un étudiant sur deux qui ne respecte pas le port du masque ou qui met le masque une fois qu'on est passé. L'idée, c'est de le mettre de manière permanente.

Si cela ne fonctionne pas, on est sur l'idée d'une fermeture d'une demi-journée. On en a parlé vendredi après-midi en CHSCT et, ce matin, avec les élus du CHSCT, on est revenu sur la question.

Si jamais ce n'était pas appliqué, il pourrait y avoir d'autres mesures. Donc c'est un arrêté. Il faudrait un arrêté du Président pour fermer pour une demi-journée, en expliquant évidemment pourquoi on ferme la bibliothèque.

Il y a deux bibliothèques concernées, la bibliothèque Santé et la bibliothèque Droit-Lettres.

L'idée après, c'est potentiellement de refermer une journée, voire, si jamais ce n'est absolument pas respecté, d'interdire l'accès aux salles. Donc c'est de partir sur un système « *drive* », si jamais il n'y avait aucune possibilité de régler le problème.

Mais on est bien conscient, on en discute et on se voit avec les élus du CHSCT tous les mardis matin, à 10 h 30. On en reparlera donc mardi prochain.

Le Président – Bien... Oui, je vous en prie.

M. Rollin – Si je parle des bibliothèques... Pourquoi le SNASUB parle des bibliothèques ? Vous n'êtes pas sans savoir que le SNASUB a un nombre important... D'ailleurs, il a 100 % des représentants des personnels en bibliothèques. Il a un nombre important de collègues syndiqués auprès du SNASUB dans toutes les catégories.

Et cette question de la... Là, vous êtes sur la pédagogie, mais la pédagogie, cela fait 15 jours qu'on en fait. Que les personnels en font.

Vous nous dites « on va attendre encore un peu ». Mais les personnels n'y croient pas. Ils voient le nombre augmenter malgré leur rappel de la règle aux étudiants, voire même à quelques enseignants-chercheurs.

Avec les enseignants-chercheurs, cela passe un peu mieux parce qu'ils connaissent les enseignants-chercheurs, mais nous, ce que l'on veut, c'est des mesures immédiates parce qu'ils n'attendront pas que vous preniez un futur arrêté dans quinze jours ou trois semaines, un mois peut-être, pour dire...

Je vous rappelle que l'arrêté doit respecter la loi. La loi est promulguée depuis plus de trois semaines. Moi, je vous le dis : en tant qu'organisation syndicale, si rien n'est réglé avant la fin de la semaine, nous donnerons l'ordre à nos syndiqués de faire jouer leur droit de retrait par rapport à la mise en danger des personnels.

C'est une mesure immédiate qu'on demande et qui doit être prise au niveau de l'université parce que ce n'est pas simplement... Il y a le SCD parce qu'on le voit dans les bibliothèques, parce qu'il y a un nombre important d'étudiants, mais on le voit aussi de manière plus diffuse dans les scolarités. Des étudiants qui entrent dans le bureau sans masque et qui refusent de le mettre. D'accord, c'est plus petit, il n'y en a qu'un ou deux par jour, mais... voilà, on ne voit pas forcément le masque.

Pour moi, c'est quand même une question fondamentale : que faites-vous pour faire respecter la loi ? C'est tout simple. Ce n'est pas faire de la pédagogie. La

pédagogie a été faite. Elle a été signalée. Les étudiants ont l'habitude d'aller dans les salles de cours et dans les amphis avec le masque. Pourquoi iraient-ils dans les bibliothèques, dans les salles de scolarité, et se permettraient-ils de dire « non » et de demander aux personnels quelle autorité scientifique ils ont pour dire que le masque est obligatoire ?

C'est ce qu'on... Non, non, mais... Non, je vous vois tourner la tête, mais c'est ce qu'il s'est passé dans les bibliothèques et je pense que la directrice du SCD a été informée de ces comportements-là aussi.

Le Président – Je n'ai aucun retour de la part des scolarités concernant ce que vous avez dit.

M. Rollin – Parce que c'est plus diffus.

Le Président – Aucun. C'est-à-dire que je n'en ai eu aucun. En revanche, le SCD, oui.

Alors je vous répondrai juste après avoir passé la parole à Arthur Sabatier.

M. Sabatier – Merci.

Alors je comprends l'intervention de M. Rollin, mais je pense qu'en tant qu'étudiant, il est nécessaire de rappeler qu'il ne faut surtout pas infantiliser les étudiants de la sorte et qu'il ne faut pas non plus généraliser quelques cas isolés à l'ensemble de la population étudiante.

Il est aussi important de rappeler que l'immense majorité des étudiants respecte ces conditions, alors qu'ils font une rentrée dans des conditions inhabituelles et difficiles.

Je pense aux étudiants assis par terre, je pense aux amphis pas aérés, je pense parfois au manque de gel.

Donc ces étudiants vivent des conditions de rentrée compliquées.

Pour autant, ils respectent ces consignes du mieux qu'ils peuvent. Vous l'avez souligné vous-même, l'immense majorité le fait. Donc je pense que parfois il ne faut pas généraliser et infantiliser de la sorte.

Merci.

Le Président – En ce qui concerne la mise en place du dispositif, c'est dans les jours à venir. D'ici à la fin de la semaine. Ensuite, si jamais on constate, comme l'autre jour, ce qui m'a été rapporté au CHSCT, que sur 198 étudiants, 118 ne portent pas le masque dans la bibliothèque, j'ai demandé à ce que je sois immédiatement saisi de la question et, à ce moment-là, je prononcerai – cela peut être cet après-midi, cela peut être demain –, la fermeture pour une demi-journée de la bibliothèque.

Donc non, moi je crois à la pédagogie. Je pense que c'est beaucoup plus efficace que la politique du gendarme parce que quand le gendarme a tourné les talons, qu'est-ce qu'il nous reste ? Il ne nous reste rien. Et on le sait, on connaît le comportement des gens sur la route, et ce qui compte, c'est avant tout de persuader notre public que ce qui compte, c'est de se protéger les uns et les autres contre la contamination.

Alors il y a des points, comme vous le soulignez. Il y a le SCD. Il y a d'autres endroits où il y a eu des difficultés qui m'ont été rapportées. On essaye d'apporter évidemment la réponse la plus pertinente et la plus efficace et je pense que la pédagogie ici avec nos jeunes gens, c'est la plus efficace, quitte à prendre des

mesures, des mesures sévères, de fermeture l'après-midi. Tant pis pour les étudiants qui voulaient travailler.

Effectivement, ce n'est pas une décision facile à prendre. Ce n'est pas une décision agréable. Il n'empêche qu'il faut marquer aussi de temps en temps les esprits. Voilà.

Donc c'est ce qu'on a décidé de faire.

Nous éprouverons l'efficacité de ce dispositif au plus vite. Il n'empêche que si on en croit pour le moment, et de manière globale, si on exclut la question des points où il y a, on va dire, une certaine négligence de la part des étudiants, les statistiques qui me sont remontées – je n'ai pas eu les statistiques hier soir, je les aurai probablement ce soir –, lissées depuis le 2 septembre, nous avons eu au niveau de la communauté – et c'est une information qui est remontée jusqu'à nous et peut-être qu'il nous manque des éléments –, nous avons eu 40 cas testés positifs.

Ce qui a emporté des cas contacts à qui on a demandé de rester à la maison, etc., etc., personnels et étudiants compris - avec une grosse partie d'étudiants et une toute petite partie de personnels.

Cela prouve tout de même, sur une communauté de 35 000 étudiants et de presque 2 800 personnels (enseignants, BIATSS, enseignants-chercheurs), que finalement, globalement – je dis bien encore « globalement », on pourra pointer du doigt des situations particulières, on est bien d'accord là-dessus et je ne les nie pas – les consignes sont respectées.

Si les consignes n'étaient pas respectées, vu la propagation du virus lorsque les consignes ne sont pas respectées, on serait avec un taux de contaminés nettement supérieur.

Donc oui, il y a encore des progrès à faire. Je vous le dis très humblement. On y travaille et on ne laisse pas tomber. Mais, globalement toujours, je pense que la communauté est responsable, qu'elle fait attention. Je crois qu'il y a une certaine solidarité qui s'exprime dans notre communauté et j'encourage tout le monde à poursuivre cette solidarité. J'ai même bon espoir, si nous persévérons et si nous progressons même là où cela ne va pas – clairement –, qu'on puisse tenir tout le semestre sans devoir confiner massivement notre établissement ou certains sites.

Donc cela fait maintenant quinze jours. Vous avez raison il y a des endroits où il y a des difficultés. Il ne faut pas les nier. Il ne faut pas les cacher sous le tapis. Il faut essayer d'apporter une solution et il faut apporter une solution qui maintienne nos activités au maximum en présentiel jusqu'à la fin du semestre et, j'espère, bien au-delà, bien entendu. Voilà.

Tout n'est pas rose, bien sûr, mais on travaille au fur et à mesure que les difficultés se présentent.

Mme Cénac – Après le slogan de la continuité pédagogique qui niait les difficultés auxquelles étaient confrontés étudiants et étudiantes, personnels enseignants et enseignantes, vient le slogan de la « rentrée normale » selon les propos de nos ministres, ou la « rentrée quasi-normale » pour reprendre vos propos, Monsieur le Président : même politique, mêmes effets, même négation du réel et mêmes souffrances. Les retours quotidiens que j'ai de collègues pointent les difficultés quotidiennes de chacun, mais ne dessinent pas un tableau cohérent et complet, juste une tendance générale.

La négation de la réalité ne permet pas de prendre des décisions adéquates. Ainsi on demande aux enseignants à certains endroits de désinfecter les sièges des

amphis entre deux cours. Qui a le temps de le faire ? Quelle est l'utilité réelle de cette mesure ?

Ces injonctions individuelles masquent l'absence d'actions générales comme contrôler quelle salle offre des conditions suffisantes de ventilation pour éviter des contaminations pendant les cours qui vont durer deux heures ou plus.

Y a-t-il des mesures de CO₂ dans nos salles ou dans nos amphis bondés pour s'assurer que l'aération est suffisante ? Qu'en sera-t-il quand le froid arrivera et qu'on ne pourra plus ouvrir les fenêtres de la même façon ?

Les gens affrontent la situation comme ils peuvent, mais elle leur apparaît confuse, incompréhensible ou désespérante pour certains.

Certains sont inquiets des conditions sanitaires et craignent de transmettre le virus à des proches « à risque ». Donc la solution d'éviter de voir ses proches n'est pas une solution, tant les conséquences psychologiques de l'isolement des personnes dites « à risque » sont importantes.

D'autres collègues s'inquiètent des conséquences de l'hybridation sur la pédagogie, de leur droit à l'image, de la propriété intellectuelle de leurs cours numérisés, etc., et ressentent une mise en question de leur liberté pédagogique.

Aucun des messages que je reçois n'est délirant d'optimisme.

Face à cette crise, nous manquons de décisions cohérentes et applicables – je ne reporte pas la faute uniquement sur vous, pas sur l'équipe de présidence - et pourtant les gens tiennent. Nous sommes résilients et faisons preuve de patience, de bienveillance. Nous tenons, mais jusqu'à quand ?

Nier cette souffrance et les difficultés face à la crise sanitaire est dangereux.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la rentrée inédite que nous devons assurer rend plus que jamais visible le sous-financement chronique de l'ESR. Nationalement, 35 000 étudiants supplémentaires sont à accueillir, l'équivalent d'une université, qui s'ajoutent aux augmentations des années précédentes, qui sont dans les niveaux d'études supérieures, avec aucun recrutement d'enseignants titulaires, sans plan pluriannuel de construction de bâtiments.

Malgré le risque toujours présent de diffusion de la Covid, les amphis et les salles bondées ont une nouvelle fois été une réalité dans les filières en tension. Le ministre reste dans le déni des difficultés. Les collègues sont bien souvent livrés à elles-mêmes ou à eux-mêmes en – excusez-moi, les guillemets - « démerdentiel » et la circulaire ministérielle parue le 7 septembre ne leur donne aucune réponse au-delà de la généralisation du port du masque.

Encore une fois, nier cette souffrance avec des slogans de « continuité pédagogique » ou de rentrée « quasi-normale » est dangereux.

Le Président – Alors j'entends bien les angoisses des uns et des autres. Elles sont non seulement légitimes mais réelles. De ce point de vue-là, on est bien d'accord.

Je n'ai pas le sentiment qu'on nie la réalité des choses et la discussion que nous venons d'avoir sur ce qui se passe, par exemple, au SCD montre bien qu'on essaye d'apporter des réponses concrètes à des problèmes concrets.

Sur les consignes, les instructions qui sont données, les moyens, etc., tout cela repose sur les plans de retour d'activité qui ont été élaborés.

Alors je vais passer la parole au DGS, Alain Helleu, parce que c'est lui qui a piloté avec le CHSCT les différents plans de retour d'activité.

On est informé des endroits où il y a des choses à installer, des progrès à faire, etc., quasiment en temps réel, puisqu'il y a un dialogue permanent avec le secrétaire du CHSCT Jean-Pierre Couvercelle.

Je vais demander à Alain Helleu de compléter du point de vue de la procédure.

M. Helleu – Oui, donc il y a un plan de retour d'activité qui a été examiné et validé par le CHSCT vendredi dernier et on a demandé un plan de retour d'activité pour l'ensemble des composantes. Pour les labos, on les avait déjà.

On a examiné un certain nombre de points dont les ventilations. C'est pour cela que j'interviens sur les ventilations des amphis. C'est prévu, de même qu'est prévu de fournir le gel hydroalcoolique, la nécessité de demander le port du masque. Donc tout cela on l'a vu en détail.

On a vu aussi les points de restauration du personnel dans les différents endroits.

Il a été demandé aux composantes de prévoir et d'écrire comment ils s'organisaient sur la restauration, y compris aussi sur la pause des personnels.

Donc tout cela, ce sont des points qui ont été vus et examinés.

Donc je prends bonne note sur les ventilations et sur ce que vous avez dit. Je referai une information au niveau de la Direction du patrimoine et puis on en parlera avec les composantes, puisqu'on a une réunion de l'encadrement pour évoquer ces points.

Le Président – Bien. Merci pour ces précisions sur les plans de retour d'activité.

Peut-être... Alors, d'autres éléments. Alors, oui, les cas de Covid, j'en ai parlé. On en a à peu près une quarantaine, lissée depuis le 2 septembre. Nous n'avons pas eu d'information, en tout cas de contamination ayant entraîné des symptômes graves et c'est plutôt heureux. Est-ce que c'est de la chance ? Probablement, évidemment. Mais en tout cas, il faut plutôt s'en féliciter.

Evidemment, je mets de côté le cas de notre étudiante en sociologie qui nous a malheureusement quittés.

Voilà à peu près le bilan très général sur la rentrée.

Et n'hésitez pas évidemment à faire remonter des difficultés ponctuelles, même de manière informelle, en dehors du CA, lorsque vous en avez connaissance.

Je crois que la meilleure façon de lutter contre la Covid, c'est de faire circuler l'information et de pouvoir réagir au plus vite. C'est quelque-chose, me semble-t-il, d'important.

Peut-être un petit point également au titre de ces informations sur la COMUE.

Il y a eu deux conseils des membres en l'espace de quinze jours, qui se sont plutôt bien déroulés. Nous avons reçu le calendrier électoral des élections à la COMUE. De manière rapide, les élections auront lieu du 2 au 6 novembre, du lundi 2 novembre, 10 heures, au vendredi 6 novembre, 18 heures. Le scrutin sera électronique. C'est une première, je pense, concernant la COMUE et notre établissement, en tout cas. Et la date limite d'affichage des listes électorales est fixée au mardi 13 octobre. La date limite de dépôt des candidatures, elle, est fixée au mardi 20 octobre à midi. Le dépouillement électronique public en présence des scrutateurs aura lieu le vendredi 6 novembre à 18 h 30 et la date limite de proclamation par l'administrateur provisoire d'UBFC aura lieu le lundi 9 novembre à

18 heures. Le jeudi 26 novembre, à 14 h 30, aura lieu la réunion du conseil d'administration dont le principal objet sera l'élection à la présidence de la COMUE UBFC.

Voilà, à grands traits, le calendrier électoral de la COMUE.

Sur les élections d'UFC, je n'ai pas reçu d'information officielle, mais je sais que le juge administratif a invalidé l'élection du collège A, donc des professeurs, au conseil d'administration seulement. Donc un nouveau scrutin devrait être organisé, peut-être d'ici à la fin du mois d'octobre, mais je n'ai pas eu communication officielle d'un calendrier électoral.

Une autre information qui a un lien aussi avec la COMUE et qui concerne un tout autre sujet, cela concerne les doctorants dont la soutenance était prévue en 2020 et qui ne peuvent pas soutenir en 2020 mais qui voient leur date de soutenance décalée, on va dire « déborder » sur le premier trimestre de l'année civile 2021.

Alors, pour ces doctorants qui soutiennent jusqu'au 31 mars 2021, ils seront exonérés de droits d'inscription par décision de la COMUE. Mais la COMUE ne peut pas décider sur la CVEC, donc ils seront exonérés de droits d'inscription, mais pas de l'obligation de payer la CVEC, s'ils soutiennent jusqu'au 31 mars 2021 comme je vous l'ai dit.

Enfin, peut-être un dernier point d'information sur le COPIL, le comité de pilotage du schéma d'enseignement supérieur, de recherche et de l'innovation, organisé par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté à Sévenans, la semaine dernière, jeudi dernier.

Nous avons pu entendre ce qui se faisait en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche, non seulement évidemment à l'initiative de la Bourgogne-Franche-Comté, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, mais au-delà par les collectivités locales qui étaient représentées. Il y avait notamment Nevers, Le Creusot et d'autres collectivités territoriales.

J'ai simplement été un peu frappé par la présentation qui avait été faite par les animateurs de la réunion. C'est une présentation qui comprenait 54 diapositives dans un Powerpoint classique, on va dire. Alors qu'on y voyait le logo et la référence de divers établissements de Bourgogne-Franche-Comté, le logo de l'uB et même l'université de Bourgogne n'y étaient pas mentionnés. J'ai été un petit peu étonné.

J'ai un peu de mal, d'abord à ne pas vous en faire part, vous en tant qu'administrateurs de l'université de Bourgogne, et j'ai du mal à imaginer quelles sont les causes de cette disparition. C'est un peu étrange.

Est-ce que c'est le classement de Shanghai qui nous classe parmi les 5 % des meilleurs établissements du monde ? Est-ce que c'est le dynamisme de la communauté en matière de recherche et d'enseignement qui transparait au-delà des classements dont l'existence et les critères sont parfois contestés ? J'avoue que j'ai été un peu étonné. Voilà. Mais je vous fais part de mon étonnement.

Tania Carnet, oui ?

Mme Carnet – Vous leur avez posé la question ?

Le Président – Je n'ai pas souhaité...

Mme Carnet – Il faut peut-être voir... Enfin, je ne sais pas. Peut-être que vous ne pouviez pas.

Le Président – ...entrer dans une polémique.

Mme Carnet – D'accord.

Le Président – Parce que j'étais, je ne vous le cache pas, profondément affecté.

Mme Carnet – J'imagine, oui.

Le Président – Et il a fallu que je reprenne un peu mes esprits avant d'en parler sereinement. Voilà.

Mais si je vous en parle aujourd'hui, c'est pour que cela se sache, et cela se saura au-delà de ce cénacle, évidemment. Voilà.

C'était la dernière information que je voulais porter à votre connaissance.

Je regrette, d'ailleurs, que les collectivités locales ne soient pas représentées aujourd'hui pour entendre ce que j'avais aussi à leur dire. Je voulais en profiter et peut-être avoir une explication, d'ailleurs. Pourquoi pas ?

Très bien. Alors deuxième point de l'ordre du jour, puisque je n'ai pas d'autres informations.

Je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat.

Mme Pucéat – Merci.

Est-ce que vous m'entendez avec le masque ?

Oui.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 25 mai et 9 juillet 2020

Mme Pucéat – Vous avez reçu les verbatims des CA du 25 mai et du 9 juillet.

Alors, j'en profite pour remercier Annie Favier pour ces retranscriptions, parce que j'ai vraiment très peu de choses à modifier à la relecture et, pourtant, j'ai pu constater que l'enregistrement n'est pas toujours d'une grande qualité. L'appareil enregistre pas mal de bruits parasites.

Donc merci, Annie, pour sa rigueur et sa grande patience dans la retranscription de cet enregistrement.

Concernant le verbatim de la séance du 25 mai, est-ce que vous avez des remarques à formuler ?

Pas de remarques particulières ?

Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 25 mai.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

26 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Maintenant, nous pouvons passer au verbatim de la séance du 9 juillet, qui était très longue. J'espère que vous l'avez tous lu.

Avez-vous des remarques sur ce verbatim ?

Non plus.

Donc je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 9 juillet 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Une personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour, 1 refus de vote

Merci pour cette approbation.

Donc nous pouvons passer au point sur les questions statutaires, avec un premier point qui concerne la modification des statuts du Centre de prévention et de santé universitaire, le CPSU.

III) Questions statutaires

1. Modification des statuts du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU)

Mme Pucéat – Vous avez reçu en amont le document avec des modifications à apporter qui sont identifiées en rouge et, comme vous pouvez le constater, cette modification consiste uniquement à faire évoluer le nom du Centre de Prévention et de Santé Universitaire, donc jusqu'alors CPSU, en « Service de Santé Universitaire » - ou SSU.

Donc c'est une modification qui intervient suite à une demande de Patricia de Bernardi, pour plus de lisibilité auprès des étudiants et des personnels, et puis aussi pour se rapprocher des textes règlementaires dans lesquels il est fait, à plusieurs reprises référence au service de santé universitaire.

Donc est-ce que quelqu'un a des remarques ou des questions concernant cette modification ?

Personne.

Donc je vous propose d'approuver les modifications à apporter aux statuts du Centre de Prévention et de Santé Universitaire, donc CPSU, portant sur la nouvelle dénomination du service. Le Centre de Prévention et de Santé Universitaire devient le Service de Santé Universitaire ou SSU.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

26 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation.

Nous pouvons passer maintenant à deux étapes qui concernent le COSNUM, le Comité d'orientation stratégique du numérique, avec tout d'abord la composition du COSNUM.

2. Composition du Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM)

Mme Pucéat – Vous avez reçu le tableau avec la composition qui est proposée et qui reste globalement la même. Avec une modification, cependant, qui concerne l'ajout d'un membre issu du CA à cette commission, puisqu'il pourrait être

pertinent qu'un membre du CA puisse suivre et participer aux travaux de ce comité d'orientation stratégique du numérique et puisse se faire également le relais de ces travaux au sein du CA.

Est-ce que quelqu'un a des remarques, déjà, concernant cette composition ?
Oui, Peggy.

Mme Cénac – C'est des remarques, je crois, que j'avais déjà faites, mais je ne me souviens plus de la réponse qui m'avait été faite.

Je ne comprends pas bien pourquoi il n'y a pas de représentant de Sciences et Techniques, et en particulier soit du laboratoire d'informatique soit du département d'informatique, pour ce qui concerne le numérique. Je suis un peu surprise que Sciences et Techniques n'y apparaisse pas.

Et puis l'autre remarque est toujours en termes de représentation des femmes. Donc j'ai compté 5 femmes sur 22. Heureusement qu'il y a des membres statutaires de directrices de composante ou de vice-présidentes, parce que sinon parmi ceux qui ne sont pas sur statut, il y en a zéro. Donc je suis toujours un peu gênée aussi, mais...

Ce n'est pas par rapport à la proposition d'intégrer quelqu'un du CA, c'est sur l'état des lieux tel qu'il était avant cette proposition.

M. Neige – Oui, je vais répondre. J'espère ne pas faire d'erreur, mais il me semble qu'Olivier Togni était candidat et qu'il était retenu pour participer à cette commission. C'est le directeur du LIB. Il me semblait bien.

Alors je suis surpris de cette remarque.

On va vérifier, mais il me semblait bien qu'on avait validé la présence d'Olivier. Il y avait d'autres directeurs à ses côtés...

Mme Cénac - Oui, au temps pour moi. Oui, oui. Il y est, mais dans les directions de laboratoire, effectivement, mais pas...

M. Neige - Oui, au titre des directions de laboratoire.

Mme Cénac - Pas de direction statutaire...

M. Neige – Oui, on avait fait attention qu'il y ait quelqu'un en informatique.

Mme Cénac – ...de droit comme d'autres composantes, en fait... Il y a d'autres composantes qui y sont de droit, comme STAPS, INSPE ou l'IUT, et je suis un peu surprise quand même, qu'étant donné qu'on parle du numérique, il n'y ait pas l'informatique ou Sciences et Techniques. Donc voilà.

Mme Pucéat – Donc oui, effectivement, il est parmi les candidats dans la direction, au titre des directeurs de laboratoire.

En ce qui concerne la proportion féminine dans cette composition, il est vrai qu'ici, on n'a pas vraiment de levier puisque pour la plupart, ce sont des titres, c'est-à-dire que beaucoup de personnes sont là du fait de leur fonction. Après, cela dépend de qui occupe cette fonction-là.

Donc y a-t-il d'autres remarques que celle-ci sur cette composition du COSNUM ?

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'approuver dans un premier temps la composition du Comité d'orientation stratégique du numérique, donc du COSNUM.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour, 1 abstention

Merci pour cette approbation.

3. Désignation des membres du Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM)

Mme Pucéat – Nous devons maintenant désigner une partie des membres de ce COSNUM, puisqu'une partie des membres en sont membres du fait de leur fonction et, suite aux élections du printemps dernier, certains de ces membres ont changé. Ils sont notés en bleu dans le document que vous avez reçu.

Certaines de ces personnes ne sont pas encore connues. C'est le cas, par exemple, du VP Numérique de la COMUE.

Une autre partie de ces membres doit, en revanche, être élue, être validée parmi les candidats qui se sont présentés.

Donc parmi les membres qui comportent des candidats, il y a donc le représentant du conseil d'administration, les deux sièges au titre de la direction des laboratoires et également un responsable administratif de composante. Voilà.

Il y a aussi des représentants des personnels techniques et informatiques pour lesquels il y a deux candidatures et deux places.

Donc si on commence peut-être par les deux places pour la direction de laboratoires, nous avons reçu les candidatures de Gérard Lizard, Olivier Togni et Sidi Mohammed Senouci.

Donc Gérard Lizard qui est directeur du laboratoire Bio-PeroxiLL, Olivier Togni qui est directeur du LIB (Laboratoire Informatique de Bourgogne), et Sidi Mohammed Senouci.

Suite à la remarque de Peggy Cénac, parmi ces trois candidatures, peut-être que nous pouvons suggérer ici un vote sur les candidatures des personnes qui sont les plus proches, effectivement, du numérique et de l'informatique, c'est-à-dire celle d'Olivier Togni et également celle de Sidi Mohammed Senouci, qui vient également des sites territoriaux. Donc cela permet aussi une participation supplémentaire de personnes des sites territoriaux dans les comités de l'université.

Oui, Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin – Ce que vous dites, Madame la Vice-présidente, pose quelques problèmes juridiques parce qu'en fait, ce que soulevait Peggy Cénac, c'est que soit les laboratoires sont identifiés, on a considéré que c'était stratégique que tel laboratoire soit représenté au titre de... Ou alors c'est des directeurs de laboratoire et n'importe quel directeur de laboratoire – et c'est le cas – peut être candidat.

On ne peut pas dire « on souhaite que » et diriger le vote. Dans ces cas-là, il ne faut pas faire d'appel à candidatures et il faut désigner les personnes.

Mais dans les statuts du COS tels qu'on vient de les voter, c'est simple, ce sont les directeurs de laboratoire. Il y a trois candidatures. Il faut donc voter sur les trois candidatures.

Vous ne pouvez pas choisir et dire qu'il faudrait voter sur un tel et un tel. Juridiquement, ce n'est pas tenable. Ou alors, il faut modifier les statuts pour dire « c'est tel laboratoire et un site délocalisé ».

Mme Pucéat – Tout à fait. Vous avez raison. Il y a trois candidatures, effectivement. Nous allons voter sur ces trois candidatures.

M. Le Moyne – Il faut qu'on mette un nom ou deux ?

Mme Pucéat - Jean-Marc, nous votons pour deux noms ?

M. Bourgeon – Deux noms.

Mme Pucéat - Donc deux fois un nom sur votre papier.

M. Le Moyne – On peut mettre l'orthographe des candidats ?

Mme Pucéat – Alors l'orthographe des candidats, vous l'avez dans le document qui a été reçu. Le document préparatoire au CA.

M. Le Moyne – C'est vrai.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Pucéat - Oui, Tania.

Mme Carnet – Une simple question. Dans la composition du COSNUM, on a donc une colonne où on voit tous les titres, notamment présidents, VP. On a aussi les représentants des personnels, DGS, les directeurs, un ou deux responsable.s administratif.s de composante, DPD, étudiants, représentants du CA, et on a enfin deux représentants des personnels techniques.

Et je vois que dans cette liste-là, il n'y a pas de représentant des personnels administratifs, les personnels techniques n'étant pas des personnels administratifs.

Donc je voulais simplement attirer votre attention là-dessus : il n'y a pas de représentant du personnel administratif dans ce COSNUM.

Mme Pucéat – Oui, merci pour cette remarque.

Effectivement, il y a des responsables administratifs de composante et de laboratoire, mais pas de représentant des personnels administratifs.

(Il est procédé au dépouillement)

M. Bourgeon – Ce qui nous donne 3 pour M. Lizard, 18 pour M. Togni, 21 pour M. Senouci et 4 blancs.

Donc M. Togni et M. Senouci sont élus.

Mme Pucéat – Nous pouvons passer à l'élection du responsable administratif de composante.

Le seul candidat est Youssef El Hanbali.

Comme il n'y a qu'un candidat, je vous propose peut-être de procéder par un vote à main levée, si vous en êtes d'accord, ou si personne ne s'y oppose, du moins.

(Les administrateurs acceptent de procéder au vote à main levée)

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

Très bien. Donc Youssef El Hanbali est élu comme responsable administratif de composante.

Il nous reste encore le représentant du conseil d'administration.

Donc qui souhaite se porter candidat pour faire partie du COSNUM ?

Oui, donc Arnaud Deroussiaux se porte candidat.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Donc s'il n'y a qu'une seule candidature, je vous propose également de procéder par un vote à main levée si vous en êtes d'accord.

(Les administrateurs acceptent de procéder au vote à main levée)

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

26 voix pour (unanimité)

Donc Arnaud Deroussiaux siègera au COSNUM en tant que représentant du conseil d'administration.

Il nous reste deux représentants des personnels techniques et informatiques.

Nous avons deux candidatures, celle de Laurent Ligerot et celle de Jean-Philippe Zimmer.

Donc de la même manière, nous pouvons peut-être procéder sur l'ensemble de ces deux votes par un vote à main levée, si vous en êtes d'accord.

(Les administrateurs acceptent de procéder au vote à main levée)

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? Personne.

26 voix pour (unanimité)

Nous retenons donc ces candidatures de Laurent Ligerot et de Jean-Philippe Zimmer.

Je vous propose d'approuver maintenant la désignation de :

- Sidi Mohammed Senouci, directeur de laboratoire,
- Olivier Togni, directeur de laboratoire,
- Youssef El Hanbali, responsable administratif de composante,

- Arnaud Deroussiaux, représentant du conseil d'administration de l'université de Bourgogne,
- Laurent Ligerot, représentant des personnels techniques et informatiques,
- Jean-Philippe Zimmer, représentant des personnels techniques et informatiques.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour, 1 abstention

Merci pour cette approbation.

Nous allons maintenant passer aux questions financières.

Je vais, à nouveau, laisser la parole à Vincent... au Président.

Le Président – Merci, Emmanuelle.

Alors quatrième point de l'ordre du jour consacré aux questions financières, qui comporte deux points, les orientations budgétaires au titre de l'exercice 2021 et l'examen du budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2020.

IV) Questions financières

1. Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2021

Le Président – C'est une proposition qui vous est faite et qui a été construite à partir des DOM (dialogues d'objectifs et de moyens), où les échanges se sont tenus sur plusieurs semaines. Ils ont été nombreux et, je crois, fructueux grâce à la procédure nouvellement mise en place pour les DOM par l'équipe qui les a pilotés.

Ces échanges se sont poursuivis, ensuite, avec les directeurs de composante et de laboratoire dans le cadre de la conférence des directeurs de composante et des directeurs de laboratoire.

Et les lignes forces de cette proposition vous ont été présentées lors du dernier CA par Fabrice Hervé, qui est le Vice-président chargé du budget et des finances.

Alors aujourd'hui, il s'agit pour le conseil d'administration de se positionner sur cette proposition de répartition des grandes masses. Ce sont les masses « État », donc l'argent versé par l'État, en vue de construire le budget primitif 2021. Et ce budget primitif 2021 vous sera soumis à la mi-décembre, une fois finalement qu'on aura agrégé nos ressources propres à ces grandes masses d'État qui constituent finalement un socle budgétaire prévisionnel.

Je vais passer la parole maintenant à Fabrice Hervé, donc le Vice-président en charge de cette question.

M. Hervé – Merci, Monsieur le Président.

Je vous ai déjà présenté ce document Powerpoint, il y a une quinzaine de jours. Il n'y a pas eu d'évolution significative depuis, si ce n'est une légère modification notable que je vais vous présenter. Donc je vais passer relativement vite sur les premiers documents pour atterrir, on va dire, sur les deux pans recettes-dépenses du budget, qui sont les éléments à visualiser, je dirais, pour prendre décision.

Les éléments de contexte étaient connus. J'insisterai sur un point même s'il n'y a pas de changement par rapport à la fois précédente dans les *slides*.

Le point qui nous pose difficulté au sein de l'établissement, c'est le glissement vieillesse technicité, donc le GVT positif de 3 millions d'euros non compensé par l'État et qui vient alourdir la masse salariale dès lors que l'on envisage des campagnes d'emplois qui ne sont pas des campagnes d'emplois qui viennent malmener les équipes.

Et puis, il y avait le contexte, mais je ne reviens pas dessus puisqu'on a ensuite le budget rectificatif n° 1 à discuter. Donc je ne veux pas non plus refaire exactement la même présentation que vous avez déjà tous eue lors de la séance précédente.

Il y avait quelques éléments de comparaison pour montrer où nous nous situons par rapport à d'autres établissements.

Globalement, l'idée qui en ressortait – et cela ressort ici encore en tout petit, j'en suis bien désolé, je ne fais pas mieux depuis la dernière fois –, c'est que l'université de Bourgogne était plutôt dans une situation financière saine, assainie, suite au plan de retour à l'équilibre financier, comme le montre ici le taux de rigidité – c'est le rapport dépenses de personnels sur produits encaissables - qui n'est pas trop élevé au regard de ce qu'édicte le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation comme norme.

Le niveau des ressources propres est dans un niveau, on va dire, raisonnable, vers les 15 %, qui est un indicateur à partir duquel l'État commence à être vigilant si on descend en-dessous.

Le résultat net est positif.

Ce sont les indicateurs principalement observés.

Si l'on regarde les données plus récentes. Je vous l'avais signalé la dernière fois, là on a des données « compte financier » qui apparaissent ici. On est en résultat net positif sur les trois derniers exercices.

Et ici vous aviez des données qui étaient en 2019 – je vous le rappelle pour mémoire – biaisées, puisqu'on était sur des budgets initiaux et, comme on le voit, tous les établissements ont des budgets initiaux qui ont une tendance à surestimer certains éléments.

Un taux de rigidité que j'ai évoqué tout à l'heure, en réalisation sur trois ans qui est en baisse et qui montre une maîtrise, en tout cas douloureuse, mais une maîtrise de la masse salariale.

En conclusion, on sait qu'on a, dans cet établissement, un GVT important.

Pour autant, Stéphane vous en parlera ensuite pour la campagne d'emplois, le choix a été ambitieux et volontariste, sans volonté de freiner la dynamique, bien au contraire, suite au plan de retour à l'équilibre financier. Un choix donc de ne pas freiner cette dynamique qui se manifeste par une trajectoire scientifique, en tout cas appréciée par un classement international dont on pense ce que l'on veut. Mais pour autant, ces classements sont particulièrement scrutés par toutes nos parties prenantes et en particulier l'État. Et donc avec une progression de cent places, ce qui est particulièrement notable, et il serait vraiment dommage de heurter cette dynamique. D'où ce choix.

Alors ce choix a fait que, comme je vous l'indique ici et comme je vous l'indiquais la dernière fois, à la fin nous avons un budget qui est en déséquilibre. Donc les orientations budgétaires « État », sur les masses « État », sur l'argent hors ressources propres non-État, est en déséquilibre. On a un déficit où nous avons plus de dépenses que de recettes.

Ce que nous allons retrouver si on confronte ces deux documents.

Ici, les recettes... Pardon... Ici, les dépenses. Si on confronte ces deux documents...

Comme on le voit en bas à droite, 205 millions de dépenses versus, ici, 200 millions de recettes. Donc nous sommes à un déficit d'un peu moins de 5 millions d'euros sur les masses « État ».

Sur les recettes, quelques éléments notables.

Une faible variation de presque 1,4 million d'euros, dont 1 million d'euros expliqué par une réévaluation de la masse salariale dédiée aux contrats doctoraux et à la prolongation de ces mêmes contrats doctoraux, ce que l'on retrouve ici sur deux lignes, la ligne « masse salariale » financée par l'État, transfert socle, et la ligne « contrats doctoraux ». On a donc 500 000 euros, si ma mémoire est bonne, ou 550 000... Je n'ai plus le chiffre précis en tête. Qui viennent financer les fins de doctorats suite à la période de confinement.

On a 230 000 euros d'accroissement des droits universitaires nationaux et de la CVEC. On aurait eu 250 000 euros si on n'avait pas eu des droits d'inscription qui avaient été gelés par l'État.

Et puis les recettes sont évidemment influencées par des mesures dites « pérennes », associées à la loi ORE et à la réforme des études de santé. La question c'est : jusqu'à quand ces dotations sont-elles pérennes ?

Il y a de la dotation non-pérenne. Mais ce que l'on verra, c'est que si l'on confronte les recettes et les dépenses, le compte n'y est pas puisque si on regarde la réforme de santé, en recettes, on est aux environs de 350 000 euros. Quant aux dépenses, on est au niveau de 650 000 euros. Donc un déficit net de 300 000 euros du fait de la réforme des études de santé et d'un financement insuffisant par l'État de cette réforme, puisque le financement par individu est assez modeste eu égard au coût national que l'on peut avoir pour un étudiant.

Donc pas de prise en compte du GVT dans ces orientations budgétaires, alors même que nous avons des effectifs qui croissent depuis plusieurs années et de manière assez significative.

En tout cas, ces effectifs augmentent plus vite jusqu'à présent que la masse salariale. Si on fait les calculs avec les données disponibles en *open data* proposées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, on constate qu'il n'y a pas de proportionnalité entre notre financement de masse salariale et le nombre d'étudiants.

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin – Oui. Enfin, même si je vois le raisonnement qui est lié par rapport à cette dernière phrase, mais moi ce qui me semblerait quand même important, c'est de mettre en exergue que c'est quand même la subvention de service public qui n'augmente pas malgré le nombre d'accueils de plus en plus important d'étudiants, prioritairement.

Parce que vous liez finalement la masse salariale et le nombre d'étudiants. Je suis d'accord, on peut le voir intellectuellement, mais si l'on regarde le nombre d'accueils de plus en plus dans l'enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur donne de moins en moins d'argent, rapporté au nombre d'étudiants. C'est cela quand même qui est prioritairement à mettre en exergue. Alors que vous vous mettez la masse salariale.

C'est cela qui me choque, je vous le dis, même si intellectuellement je peux l'entendre.

Prioritairement, pour moi, c'est le ministère qui ne remplit pas ses obligations en termes d'accueil de tous les étudiants dans des conditions normales. Voilà.

M. Hervé – Là, on est sur la masse salariale « État ». Donc c'était le propos – enfin, je pense. On est d'accord, en fait, puisque ce qui vous est présenté ici, c'est la masse salariale SCSP en fait, financée par l'État. Là, on n'est pas sur un BI ou un BR. On n'a pas la masse salariale totale. Il n'y a pas de ressources propres. C'est justement le propos, c'est de dire « on est insuffisamment financé par étudiant ».

Moi, le calcul que j'ai fait, c'est SCSP masse salariale, la croissance sur les cinq... quatre dernières années, jusqu'à l'année 2018-2019.

C'est toujours compliqué à confronter entre les années universitaires pour les décomptes d'étudiants et puis la SCSP, mais on est – de mémoire – sur un taux de croissance des étudiants de 7,5 % si on regarde les chiffres du ministère et on est à peine à 4,5 % ou 4,2 %, je crois, pour la SCSP.

Je pense qu'on est complètement d'accord. C'est ce propos-là qui est tenu ici. On est bien sur la SCSP. D'où l'importance de la prise en compte du GVT et de ce besoin de compensation du glissement vieillesse technicité.

Donc cela, c'est côté recettes.

Côté dépenses. Ici, la masse salariale augmente de 5,6 millions d'euros environ, avec le détail, comme indiqué la dernière fois, des différents éléments les plus influents dans cette hausse.

Et sur plus de la moitié, c'est sans surprise le GVT. Suivent la réforme des études de santé, la mise en place d'une réserve en centrale à hauteur de 500 000 euros, l'alignement des primes entre les corps ITRF et AENES, et puis la prolongation des contrats doctoraux.

Le coût des campagnes d'emplois est, au fond, assez faible puisqu'on a des impacts qui sont à attendre mais qui ne sont pas encore là puisqu'on recrute des gens qui arrivent et qui sont évidemment sur des grilles et des échelons inférieurs à ceux qui sortent.

Cela n'est qu'une partie de l'écart qui est expliqué ici et la fin apparaît ici.

On avait expliqué 4 890 000 euros sur 5,6 millions d'euros. Il nous restait 705 000 à expliquer, et ces 705 000 relèvent, d'une part, d'un ajustement PPCR et, d'autre part, d'un écart entre prévision et réalisation du GVT, puisqu'au moment où on établit les orientations budgétaires, on a encore un peu d'incertitudes sur la valeur exacte du GVT.

Si l'on poursuit sur l'offre de formation, on a un passage de 5 177 000 euros à 5 333 000 euros. C'est ce qui est indiqué à gauche dans le petit encadré bleu « Vote orientations 2020 et orientations 2021 ».

L'atterrissage, en fait, en 2020 est à 533 000 euros. Donc au final, on a une hausse qui se révèle être de seulement 200 000 euros. Une fois de plus, on a un écart entre l'orientation et l'atterrissage, qui tient à des mesures complémentaires qui interviennent après le vote des orientations budgétaires 2020.

Et j'avais insisté sur ce point la dernière fois : ce genre d'écarts qui, au fond, sont très faibles par rapport aux montants en jeu dans la totalité des budgets où on est à 200 millions d'euros... Là, on est à 200 000 euros d'écart sur 200 millions d'euros, ce n'est rien. Mais ce ne sont pas des écarts voulus par l'équipe de gouvernance. Ce sont des écarts subis par l'équipe de gouvernance, puisqu'il y a très régulièrement des notifications qui arrivent de la part de l'État et qui viennent heurter les éléments budgétaires.

En atteste, par exemple, et cela a été une grande découverte pour moi... Je ne vais pas vous raconter ma vie, ce n'est pas le lieu, mais cela a été une grande découverte pour moi en tant que VP Finances, mais la SCSP est, en fait, connue en toute fin d'année. Donc ce n'est pas extrêmement pratique pour travailler. On a des notifications qui sont imparfaites et qui s'ajustent au fil du temps. Donc cela pose de vraies difficultés de prévision budgétaire.

Autre élément notable de dépenses, et c'est là qu'il y a une petite modification. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Il y a une ligne de plus par rapport à la dernière fois.

Non, ce n'est pas la réduction de la DGF de l'ISAT qui a changé. Luis, je te vois te lever. Ne t'évanouis pas. Elle n'a pas changé. Elle était de 50 000 euros la dernière fois, elle est toujours de 50 000, cette baisse. Ce n'est pas cela qui a évolué. Ce qui a évolué, c'est la ligne suivante.

Alors oui, pour vous dire quand même sur la réduction de la dotation globale de fonctionnement de l'ISAT, il y a une logique où, il y a deux ans, il a été décidé une augmentation à hauteur de 100 000 euros pour l'ISAT de sa dotation de manière exceptionnelle pour deux ans, et il a été décidé de la réduire de 50 000 pour y aller doucement. On peut l'interpréter ainsi.

Et les autres dotations globales de fonctionnement n'ont pas été modifiées, sauf deux cas particuliers sur lesquels je reviens en bas de diapositive.

Une stagnation pour toutes les composantes et services de la dotation globale de fonctionnement.

On avait la dernière fois, il y a une quinzaine de jours, du côté des laboratoires une stabilité des dotations globales des laboratoires avec une répartition se faisant par la COMUE. Là, on a une légère hausse qui a été décidée depuis, de 44 450 euros.

Pour ce qui concerne les dotations en heures, suite au dialogue d'objectifs et de moyens, on a une hausse de 700 heures.

Et puis sur les dotations globales de fonctionnement, on a eu un accroissement de la dotation des sites – de tous les sites – à hauteur de 100 000 euros. Donc c'est 100 000 pour tous les sites, et non 100 000 par site, pour payer les fluides puisque c'était une demande récurrente qui intervenait lors des dialogues d'objectifs et de moyens de cette prise en compte de l'eau, de l'électricité et du chauffage des sites qui payent eux-mêmes ces fluides, alors que lorsqu'on est à Dijon, c'est le central qui prend en charge les fluides. Et donc, il y avait une idée, au fond, de pénalisation des divers interlocuteurs en disant « notre DGF ne suffit déjà pas à payer les fluides et donc nous sommes obligés d'abonder ». On a donc fait ce geste en faveur des différents sites, geste à la mesure du budget.

Mais ce sont 100 000 euros qui ont été répartis selon une clé de répartition raisonnable qui était les dépenses passées telles que mesurées dans notre système d'information.

Et puis le dernier élément, l'accroissement de 45 000 euros de la dotation du pôle Documentation, donc soclés - ce qui veut dire que c'est enregistré et définitif –, pour la maintenance d'un logiciel de gestion des bibliothèques – un logiciel national, si je ne m'abuse – et puis pour l'application Influence qui est une application pour la réservation des salles.

Voilà les éléments notables.

Sur les dépenses, on a un peu plus de 6 millions de hausse...

Pardon, oui. Excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

M. Rollin – Oui, j'ai une question. Par rapport aux bibliothèques et au pôle Documentation, puisqu'on est sur les orientations 2021, je voulais savoir si l'ouverture du futur *Learning center* était toujours prévue pour la deuxième moitié de l'année 2020 ou à la rentrée de septembre 2021, et savoir si budgétairement, puisque c'est une nouvelle offre, un nouveau concept, la dotation de fonctionnement par rapport à ce nouveau service aux étudiants, aux personnels et aux enseignements va être modifiée ou pas ou est-ce qu'on sera à coûts constants là-dessus ?

Alors, même si je sais que ce n'est pas forcément encore facile d'appréhender le coût de cette nouvelle structure, mais voilà. Puisqu'il y a un certain nombre d'éléments qui avaient été présentés dans les projets, que ce soit en conseil d'administration ou dans différentes réunions publiques, je voulais savoir ce qu'il en était car il y aura quand même des coûts de fonctionnement. Ou s'ils devront prendre en compte sur leurs propres dotations actuelles. Puisque les 45 000 euros, c'est vraiment que pour ces deux logiciels ?

M. Hervé – Oui.

Le Président – Oui, absolument. Ces 45 000 euros sont bien un appui, on va dire, spécifique au fonctionnement du SCD.

Sinon la dotation globale, de mémoire, est stable.

Mais là, il y avait une nécessité, donc il y a un effort qui est fait. Mais on aimerait faire plus, je ne vous le cache pas.

Seulement, on pourra reparler de la dotation globale, on va dire, de l'établissement « socle », on va dire, qui est notoirement insuffisante au plan national si on compare l'université de Bourgogne aux autres établissements.

J'ai même fait un petit élargissement dans mon enquête habituelle qui était limitée sur l'espace, mais là très clairement, c'est criant.

Sur la date d'ouverture du *Learning center*. J'espère d'ailleurs qu'on arrêtera de dire *Learning center* parce que j'aimerais bien qu'on ait un terme qui se rapproche de la culture bourguignonne, type « Buffon » par exemple, enfin qui fait référence à un grand scientifique bourguignon. C'est un propos très personnel, mais j'aimerais bien qu'on y arrive. En principe, l'ouverture est bien pour septembre 2021, avec une livraison plutôt aux alentours du mois d'avril – c'est cela ?

M. Helleu – Oui, oui.

Le Président – C'est cela. Si tout va bien.

Oui, Luis.

M. Rollin – Donc ce sera un service ? Enfin, cette nouvelle structure fonctionnera avec les mêmes coûts qu'il y a actuellement ?

M. Hervé – Oui.

M. Rollin – Avec la même dotation globale au niveau du SCD ?

M. Hervé – Oui pour le moment.

M. Rollin – Donc en fait, tous les projets pour lesquels, depuis deux ou trois ans, on demande aux équipes de travailler, etc., ils peuvent s’asseoir dessus. Parce que c’est cela, leur inquiétude. Se dire finalement que cette question des financements de ces projets-là, ils se demandaient si cela allait être inscrit ou pas. Depuis deux, trois ans, on leur demande de travailler sur ces projets et là, tout à coup, quand on parle de financement, il n’y a plus.

D’ailleurs, c’est une interrogation qu’on a régulièrement posée, que ce soit en comité technique, lorsque ces projets sont discutés.

M. Helleu – Monsieur Rollin, je peux intervenir.

Non, il ne faut pas être si caricatural. On verra.

« On peut s’asseoir dessus », bien malin qui pouvait prévoir le Covid il y a un an, quand on était sur les orientations du budget 2020, et pourtant le Covid a entraîné un surcoût de 2 millions d’euros pour l’établissement.

Donc là, on verra à l’ouverture. L’ouverture, on en prendra possession, s’il n’y a pas de retard, normalement en avril ou en mai, et l’objectif c’est qu’on soit en ouverture tel qu’on l’a prévu à partir de septembre 2021.

Alors, on verra les coûts, on verra comment cela va fonctionner. C’est encore trop tôt pour le voir.

De toute façon, la dotation, elle existait. Donc on aura la même dotation.

Il y a peut-être une interrogation à avoir aussi sur la participation de l’étudiant. On sait que le droit à la bibliothèque est de 36 euros. Il faut peut-être l’augmenter car il n’a pas augmenté depuis des années et des années.

Mais ce sont des points que l’on regarde.

C’est 36 ou 34 ? Je crois que c’est 36.

Intervenante - Non, 34.

M. Helleu - Pardon, c’est 34 euros. Ce droit n’a pas augmenté depuis des années. Est-ce qu’on peut demander une participation supplémentaire d’un euro ? Cela fait partie des choses qu’on peut discuter. Est-ce qu’on peut poser la question ? Voilà.

Après, la dotation et les projets... Quand on a des projets, il faut des financements derrière, et pour avoir des financements, il faut avoir les ressources. Et ces ressources elles sont très contraintes puisqu’on a vu que la ministre n’a pas voulu augmenter les droits d’inscription que payent les étudiants cette année. Ce gel, c’est 250 000 euros pour l’établissement.

Cela se retrouvera sur les années futures puisqu’évidemment, on ne va pas rattraper un gel l’année prochaine. Donc si vous le rajoutez, vous faites un simple calcul sur quelques années, en trois ans ce sont des sommes énormes. Voilà.

Donc cela fait partie des questions posées. Maintenant, si on a plus d’argent, on fait plus. Sinon on fait avec les moyens dont on dispose.

Le Président – Luis, oui ?

M. Le Moyne – Oui. Je voudrais signaler que je ne suis pas du tout d’accord avec la présentation qui est faite des engagements qu’avaient pris l’université à l’ISAT.

La dotation à l’ISAT a été arbitrairement descendue en dehors du dialogue d’objectifs et de moyens.

Je m'étais déjà insurgé sur la façon dont cette université tenait les dialogues d'objectifs et de moyens.

Là, il est flagrant que ceci n'a pas été discuté, que ceci est imposé à l'ISAT.

Évidemment, ceux qui avaient tenu les engagements, il y a deux ans, n'étaient même pas présents au dialogue d'objectifs et de moyens. Donc c'est assez facile à tenir.

Et je vous rappelle qu'un département « Infrastructures et réseaux de transports » a ouvert en 2017 à l'ISAT et qu'une dotation avait été votée par le conseil d'administration de l'université. C'est sur cette dotation que vous êtes revenus, alors que les étudiants sont présents. Mais peu importe.

À Dijon, il y a la création d'un poste pour un département qui s'ouvre. C'est une différence de traitement qui maintenant est légendaire.

M. Hervé – Juste pour te répondre Luis...

M. Le Moyne – Je ne souhaite pas avoir de réponse. La question que je pose, c'est : où sont les ressources propres de l'université dans ce bilan comptable ?

M. Hervé – Mais elles n'y sont pas, Luis ! Ce sont les orientations budgétaires qui ne considèrent pas les ressources propres. Ce n'est pas un budget initial.

La construction se fera ainsi en deux temps, d'abord les ressources « État » et ensuite les ressources propres intégrées mais qu'en décembre uniquement. C'est ainsi. Le processus budgétaire est long et douloureux, mais il est ainsi.

Sur le point de la baisse de la dotation. L'équipe reprend effectivement les affaires passées. Mais en tout cas, le point de vue que j'ai à ma connaissance, qui était extrêmement explicite, c'était une dotation exceptionnelle ou temporaire – selon le vocabulaire qui a été utilisé –, pour deux ans. Donc cela ne veut pas dire que cela avait été soclé pour toujours. C'était pour deux ans et c'était explicite.

M. Le Moyne – Non, non. Je conteste absolument. Je ne sais pas d'où sort ce document et je ne l'ai jamais vu. Nous avons discuté avec le Directeur général des services en 2017 une dotation-socle qui n'était plus appelée à descendre. Je ne vois pas. Là, franchement, je ne vois pas.

M. Hervé – Cela avait été envoyé avec la justification de la dotation, il y a deux ans. J'ai eu ce courrier. Alors soit on a obtenu des faux par les services, mais j'ai eu ce courrier. Voilà. Je ne peux pas te dire mieux. Voilà.

Donc je ne peux guère donner d'autre explication que celle-ci. Il a fallu faire des arbitrages pendant la campagne de discussions qu'il y a eu pour les DOM et on a modulé puisque c'était une hausse de 100 000.

Au final donc, une variation de 6.2 millions, avec une hausse de 310 000 euros de dépenses pour la DGF et d'un peu moins de 6 millions d'euros au niveau de la masse salariale, avec les explications évoquées précédemment, qui étaient l'importance du GVT, la réforme de santé et l'effet de l'offre de formation.

Au final donc, comme je vous l'indiquais, déficit de presque 5 millions d'euros, mais pas de 5 millions d'euros, de 4 874 938 euros. Donc j'insiste sur le point – ceci est indiqué en-dessous – que les orientations budgétaires ne sont qu'une partie du budget initial et que les ressources propres devraient permettre de combler le manque de dotation de la part de l'État.

Mais il y avait une mise en perspective qui apparaissait, qui était sur les ressources de l'université de Bourgogne justement, avec ce que représente la partie « SCSP autres ministères » et puis les autres recettes.

On constate effectivement – et c'est sans surprise – qu'un établissement comme une université est extrêmement dépendant des ressources de l'État. Quand on regarde le graphique en bas, c'est plus que clair. Les très grandes barres, ce sont les versements État, SCSP MESRI et autres ministères, et les ressources propres devraient permettre de combler le manque de financement de la part de l'État.

Sur le détail des ressources propres, si l'on descend à un niveau un peu plus bas, on constate que les droits d'inscription sont effectivement une ressource significative – 4,5 millions en 2019 –, et que formation continue et taxe d'apprentissage représentent un peu plus de 10 millions d'euros, ou un peu plus 11 millions d'euros précisément, la valorisation 1,6 million, et la CVEC 2 millions.

Voilà pour cette présentation des orientations budgétaires, avec un déficit donc de 4 874 938 euros.

Merci.

Mme Pucéat – Très bien. Si personne d'autre n'a quelque chose à ajouter ou de questions à poser, je vous propose d'approuver les orientations budgétaires et la répartition des grandes masses au titre de l'exercice 2021.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

23 voix pour, 3 abstentions

Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au point sur l'examen du budget rectificatif n° 1.

Le Président – Merci, Emmanuelle.

2. Examen du budget rectificatif n° 1 – Exercice 2020

Le Président – On présente seulement le budget rectificatif n° 1 aujourd'hui de manière un peu tardive, puisque normalement le BR1 a lieu habituellement fin juin/début juillet. Ici, le décalage est dû à la crise sanitaire, vous l'imaginez bien.

Pour la deuxième année consécutive, un choix politique et technique a été réalisé, celui de faire un seul budget rectificatif, donc celui qui vous est présenté aujourd'hui. Et le dernier BR, qui est voté en fin d'année, est en fait un BR technique qu'on appelle « de reprogrammation ».

Quelle est l'idée de ce BR technique de reprogrammation ? C'est qu'en fait, on s'est aperçu que certains laboratoires notamment ne dépensent pas toutes les sommes qui sont disponibles au titre de l'année en cours. Donc l'idée, c'est de pouvoir reprogrammer cette masse d'argent qui n'est pas dépensée directement sur le budget prévisionnel 2021.

Donc techniquement, ce n'est pas un report – c'est ce que m'ont expliqué les comptables –, c'est une reprogrammation. Et à la différence du report, si on reportait l'argent, il faudrait attendre le BR de l'année suivante, donc juin et juillet 2021, alors que si on reprogramme dès le début cette somme dans le budget initial 2021, cela signifie que cette somme est disponible dès le 1^{er} janvier 2021 et que les labos peuvent l'utiliser.

Voilà globalement l'idée de ce budget rectificatif de reprogrammation qui sera donc présenté en fin d'année et qui n'est pas un BR à proprement parler. Voilà, tout simplement.

Voilà ce que je voulais dire au titre de l'explication et du contexte sur le calendrier et le caractère technique qui fait l'introduction de ce que va vous dire ensuite Fabrice Hervé qui va vous expliquer les tenants et les aboutissants de ce BR n° 1 pour l'exercice 2020.

M. Hervé – Merci, Monsieur le Président.

Donc budget rectificatif 2020. Quelques éléments de contexte, de nouveau.

Donc construction de ce budget pour le contexte précédemment évoqué, donc un contexte de crise sanitaire.

Le premier point est un point de procédure. La procédure diffère de celle des années passées, puisque les années passées, tous les acteurs construisaient leur budget rectificatif en lien avec le pôle Finances et puis remontaient leur budget rectificatif.

Là, on a acté de concert avec les différents acteurs une centralisation du travail pour la plupart des composantes et services, sauf DNUM, Patrimoine et SEFCA, qui sont des budgets importants et complexes. Non pas que les autres ne soient pas complexes, mais les montants sont très significatifs pour ces différents services.

Et puis, il a été aussi acté de travailler en centrale sur la masse salariale.

Cela veut dire qu'il va y avoir des enveloppes en centrale qui vont être travaillées et mobilisées *a posteriori* pour restituer les crédits aux composantes et leur permettre... Composantes, laboratoires et services. Je ne vais pas le répéter à chaque fois... Je n'ai pas de point sur un acteur plutôt qu'un autre. Donc composantes, labos, services, pour gérer les besoins.

Il y a une prévision de la SCSP, puisqu'on a eu une notification initiale en date du 4 mai. Je l'ai déjà évoquée dans la question financière précédente, les orientations budgétaires, mais cela est bien en lien avec la difficulté de la prévision budgétaire.

La SCSP, c'est pour travailler sur l'année 2020. On a une notification initiale qui intervient en mai 2020. Donc cela complique un peu la construction du budget, puisque cela veut dire que c'est normalement maintenant quasiment, à cette période, qu'on aurait dû avoir, à cette période l'année dernière, cette notification initiale pour commencer à travailler et bien évaluer la SCSP.

C'est un budget rectificatif qui a aussi été préparé dans un contexte de réforme du financement de l'apprentissage, ce qui a engendré de l'incertitude sur les recettes, puisque nous sommes passés d'une partie de taxe d'apprentissage dite « hors quota » à une cotisation unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage, la CUFPA.

Et par ailleurs, ce BR1 qui montre les engagements forts de l'université de Bourgogne dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, puisque nous avons eu de nombreux investissements informatiques, d'équipements sanitaires, qui ont été acquis en centrale, mais aussi par les composantes, laboratoires et services.

Comme indiqué tout à l'heure par le Président, il y aura un budget rectificatif de fin d'exercice pour ajuster les prévisions au regard des évolutions pour avoir un atterrissage, en fait, en fin d'année.

Alors l'idée du budget rectificatif, juste pour mémoire et très rapidement car ce n'est jamais très aisé à comprendre, est de dire que nous sommes sur un

raisonnement en variation et que nous allons arriver sur des niveaux, bien évidemment, mais il y a des deltas qui apparaissent dans les documents à chaque fois.

Donc en fait, on fait ce qu'on appelle de « la re-prévision », au fond, pour ensuite avoir un atterrissage budgétaire en fin d'année.

Et donc on a deux types d'opérations. On va avoir des reports réglementaires, qui sont prévus par le code de l'Éducation, et puis on va avoir des opérations proprement dites liées au BR1.

Donc les deux apparaissent parfois mélangées parce que – je l'ai indiqué un peu plus loin – nous avons un système d'information qui parfois ne permet pas forcément de distinguer entre les montants portés en BR des opérations de pur budget rectificatif, des opérations de reports.

Et le but de ce moment, c'est un vote sur plusieurs tableaux :

- le tableau des emplois (tableau 1),
- le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2),
- le tableau de l'équilibre financier (tableau 4),
- le tableau de la situation patrimoniale,
- le tableau du compte de résultat et du financement (tableau 6),
- et le tableau des opérations pluriannuelles.

Les autres tableaux sont donnés pour information, le vote doit porter sur ces différents tableaux.

Donc on va les passer en revue. Je ne les projette pas, vous avez les documents et, quand on les projette, c'est compliqué à lire, c'est tout petit.

Donc tableau 1, tableau des emplois. Celui-ci est pratique et très rapide : il n'y a pas de changement notable entre le budget initial et le budget rectificatif. Le plafond I « État » est à 2 554 équivalents temps plein travaillés et le plafond II « ressources propres de l'établissement » est à 380 ETPT. Pas de changement donc. Voilà pour information, il n'y a pas eu de modification.

Maintenant, si on passe sur les autres tableaux que l'on peut relier entre eux.

J'ai, ici, copié-collé une image extraite de la circulaire Opérateur 2020, qui vous permet de voir... En fait on a deux choses, on a d'une part, la comptabilité budgétaire et, d'autre part, la comptabilité générale.

En fait, on a des tableaux 2 et 4 qui relèvent de la comptabilité budgétaire, avec un tableau 6 qui, lui, relève de la comptabilité générale, et nous devons *in fine* avoir un vote sur les tableaux 2, 4, 6 et 9, le 9 étant un détail dans les opérations pluriannuelles.

Ce n'est pas un tour de passe-passe pour l'escamoter, c'est que c'est un tableau d'information et non pas un tableau qui a autant d'importance que les autres. Donc c'est un tableau qui sert d'appui aux calculs.

Et donc au final, on va avoir des éléments saillants qui vont ressortir :

- le solde budgétaire notamment, qui est un élément important,
- la trésorerie de l'établissement,
- mais aussi le fonds de roulement, sa variation,
- et puis la capacité d'autofinancement,
- et le résultat net prévisionnel.

Tout cela est en exercice prévisionnel, donc tout est prévisionnel ici.

Et donc on a deux choses en regard, que l'on confronte, sachant que l'État exerce une contrainte sur un des éléments, un des indicateurs. En tout cas, le code de l'Éducation prévoit cela puisqu'au bout de deux résultats nets, non pas prévisionnels, mais de deux résultats nets de compte financier déficitaires ou

négatifs, on passe au plan de retour à l'équilibre financier. Donc on est sur la partie « comptabilité générale », ce qui est complexe pour un établissement que de gérer en budgétaire et, à la fin, d'être évalué à l'aune de la comptabilité générale.

Alors tableau 2, tableau des autorisations budgétaires. Vous avez des dépenses, d'une part, et des prévisions de recettes, d'autre part.

Donc les dépenses sont des enveloppes limitatives – c'est ce qui est utilisable –, avec des autorisations d'engagement et des crédits de paiement qui sont distribués par nature de dépenses.

La différence entre les deux, entre recettes encaissées et en particulier les crédits de paiement, ce que l'on a effectivement payé, représente ce que l'on appelle « le solde budgétaire ». Et donc cela va être, au final, la variation de la trésorerie qui résulte des opérations budgétaires.

Alors ces dépenses qui apparaissent dans le tableau 2, elles sont sans surprise sur la partie « personnels », puisqu'on retrouve des masses classiques ici (personnels, fonctionnement, investissement), donc en hausse de plus de 3 millions d'euros.

Cela comprend les opérations liées au BR et les reports, avec ici plus de 2 millions d'opérations de budget rectificatif dont 1,8 million environ de nouvelles conventions.

C'est un inventaire divers et varié, dirons-nous, puisque ces conventions relèvent de la formation continue, en lien avec les études de Santé, maïeutique, SSI, mais aussi en lien avec une subvention d'équilibre de la Région au titre de l'apprentissage.

Nous avons la CVEC aussi, qui arrive à hauteur de 100 000 euros, et une enveloppe en centrale qui est conservée, à hauteur de 1,2 million d'euros pour avoir de la marge de manœuvre, et 825 000 euros de reports pour information.

En fonctionnement, on a, au final, un montant de 43 956 000 euros, à mettre au regard du poste « personnels » où l'on avait 199 814 000 euros environ - je ne cite pas les chiffres complets à chaque fois.

Ce qui, pour le fonctionnement, entraîne une hausse des autorisations d'engagement de 5,6 millions d'euros environ et des crédits de paiement de 5,8 millions.

Vous avez le détail des postes qui apparaît dans le tableau n° 3 - donc il y a un lien entre le tableau 2 et le tableau 3.

Ici, intervient la difficulté de distinction entre budget rectificatif et reports.

Et le tableau 3 est produit par obligation règlementaire. Il faut le produire, il a une utilité quand même fonctionnelle. Tout le problème, c'est qu'au moment où on établit le BR, on n'est pas capable d'affecter aussi bien qu'on le voudrait.

Si vous regardez sur les lignes « immobilier + pilotage support », c'est le 4/5^{ème} des dépenses au total. Donc si on regarde ce que l'on a dans le tableau 3, on voit qu'il y a un hiatus entre le tableau 2 et le tableau 3, lié non pas à une volonté quelconque de manipulation des chiffres, lié à un besoin de comptabilité analytique dans l'établissement.

Il y a un dossier en cours porté par Alexis de Rougemont, le Vice-président délégué au pilotage, qui va s'occuper du déploiement, en lien avec le Directeur général des services, d'une comptabilité analytique fiable et fiabilisée sur l'établissement. Cela prendra du temps mais cela se fera.

Un point notable toutefois, quand bien même l'on sait que l'information est peu utilisable en soi, c'est que les activités supports connaissent une hausse de

3,36 millions d'euros – car 3 000 millions d'euros, c'est une coquille -, avec pour explication :

- une enveloppe en centrale de 2 200 000 euros, qui est destinée à être ventilée entre les composantes, laboratoires et services pour du fonctionnement,
- et puis une ouverture de crédits pour la crise sanitaire à hauteur de 860 000 euros pour l'achat d'équipements divers et variés (masques, gel) dans le cadre de la gestion de cette crise.

Donc là on était sur le fonctionnement.

Si l'on vient sur l'investissement.

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 27 021 000 et les crédits de paiements à 28 866 000.

On a en report d'autorisations d'engagement 1,5 million et en crédits de paiement 3,4 millions.

Et au titre d'opérations liées au budget rectificatif, on a des autorisations d'engagement et des crédits de paiement qui sont coïncidentes et qui comportent un certain nombre d'éléments qui vous sont listés ici.

Dans ces 1,9 million, on a :

- 1,8 million de réajustement entre masses pour recettes nouvelles,
- 1,8 million de prélèvement sur le fonds de roulement – pas sur « les fonds de roulement », mais sur « le fonds de roulement », d'ailleurs –
- et -1,67 million de déprogrammation de crédits du pôle Patrimoine.

Donc si on regarde les réajustements entre masses pour recettes nouvelles, on a :

- des ajustements de prévisions sur un certain nombre de projets pour 1,45 million,
- des ajustements de moyens en lien avec la Région pour -490 000 euros,
- et puis des moyens ouverts sur les ressources propres des composantes, laboratoires et services à hauteur de 600 000 euros.

On a ensuite :

- des prélèvements sur le fonds de roulement au titre des excédents de la formation continue pour des investissements informatiques au titre de la crise sanitaire ;
- et une ligne en centrale pour l'acquisition d'ordinateurs portables et d'équipements informatiques dans le cadre de la crise sanitaire, à hauteur de 300 000 euros.

Et donc sur les investissements informatiques liés à la crise sanitaire, tout n'est pas listé ici, mais on a :

- 200 000 euros pour le centre de calcul de l'université,
- 248 000 euros pour la pédagogie numérique audiovisuelle,
- et 405 000 euros pour la messagerie électronique.

Donc là, on était du côté des dépenses.

Maintenant, du côté des recettes.

On est à 256 302 000 euros environ, soit +8 millions.

Cette évolution est composée à hauteur d'environ 5,5 millions de reports et 2,6 millions d'opérations liées au budget rectificatif.

Élément notable, on a des diminutions d'autres financements de l'État à hauteur de 843 000 euros du fait de décalage d'opérations – donc on est dans le contexte des programmations.

Et puis, on a +3,44 millions d'euros de ressources propres sur la partie centrale notamment, puisqu'on a 4 millions d'euros à ventiler entre les centres financiers, composantes, laboratoires et services.

On a une diminution attendue des ressources collectées par le SEFCA et une légère réévaluation des droits d'inscription. J'ai noté ce montant de 30 000 qui est marginal eu égard aux montants en jeu tout au long de cette présentation. Pour autant, cela veut dire qu'on a un tout petit plus d'étudiants que prévu ou qu'on avait mal évalué le nombre de boursiers.

Donc le solde du tableau 2, c'est le solde budgétaire. Il est déficitaire à hauteur de 16 121 385,93 euros. Je vous le cite explicitement puisque celui-ci sera voté. Donc c'est le solde issu des opérations budgétaires.

On le retrouve dans le tableau 4. Et dans le tableau 4, on retrouve aussi le solde des autres opérations non budgétaires qui, elles, se compensent peu ou prou et ne viennent pas, au fond, dégrader outre mesure l'équilibre financier.

Donc si l'on considère l'ensemble du budget avec toutes les opérations de reports, les opérations de budget rectificatif, on a un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement qui est de 16 335 450,93 euros, soit une hausse du prélèvement prévu de 6 220 612 euros.

Et cela est composé de 3,8 millions de prélèvement sur le fonds de roulement et de 3 millions de décalage résultant des opérations pluriannuelles. Donc cela, c'est le tableau 4.

Maintenant le tableau 6.

On change. On n'est plus en budgétaire, mais en comptabilité. Et donc dans ce tableau 6, en fait, il y a plusieurs tableaux. C'est un document qui comporte un premier tableau qui est, en fait, un compte de résultat prévisionnel et qui reprend les lignes « personnels » et « fonctionnement ». Mais vous ne retrouverez pas les mêmes montants que dans les tableaux précédents qui étaient budgétaires, parce que là on est dans la comptabilité. Donc, ce qui est indiqué ici par le sigle DAP, les dotations aux amortissements et aux provisions, sont incluses, ce qui fait qu'on va avoir un différentiel, puisqu'on est dans la comptabilité et plus dans le budget, et que dans le budget il n'y a pas les dotations aux amortissements et aux provisions.

Donc on a, au final, un bénéfice comptable prévisionnel légèrement positif de 82 240,33 euros.

Et ce bénéfice comptable, si vous regardez le tableau qui suit, vous avez un calcul de ce qu'on appelle « la CAF » (capacité d'autofinancement).

Alors je vous ai traduit, parce que c'est relativement intuitif le terme de capacité d'autofinancement, mais c'est quand même mieux de le préciser : la capacité d'autofinancement, c'est un flux de trésorerie potentiel qui est dégagé par l'établissement.

Elle est de 3 719 531,33 euros.

Le mode de calcul qui vous est proposé de la capacité d'autofinancement dans le document est tout à fait classique. Il est, toutefois, le mode qui comporte le moins d'erreurs. Si vous regardez en fait – je ne vais pas vous faire un cours sur la CAF, ne vous inquiétez pas, mais c'est juste vous donner l'intuition –, la capacité d'autofinancement, c'est la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Si vous regardez, vous avez un calcul qui se fait à partir du résultat net et vous ajoutez des dotations de provisions, etc.

En fait, c'est un calcul qui est à but vérificatif, c'est le plus simple et c'est celui qui est le moins source d'erreurs. Mais quand on le regarde comme cela, il n'a pas un sens avéré, en tout cas facile à interpréter.

Si, en revanche on dit que c'est la différence entre des produits encaissables et des charges décaissables, cela veut dire qu'il suffit d'aller dans le tableau précédent qui est le compte de résultat, on exclut de ce tableau précédent tout ce qui n'est pas décaissable, tout ce qui est ce qu'on appelle « calculé » en l'occurrence, on fait la différence et on voit ce qu'il se passe. Et la différence, cela veut dire que si les produits encaissables sont plus grands que les charges décaissables, on a de l'argent potentiellement, ce qui est le cas ici puisqu'on a un écart de 3,7 millions d'euros.

Donc ce calcul qui vous est indiqué est tout à fait juste. Pour autant, il n'est pas intuitif.

L'intuition, c'est vraiment la CAF à avoir en tête et si j'insiste là-dessus, c'est parce qu'en fait, cette CAF à avoir en tête, c'est de l'argent potentiellement dégagé par l'université. Et l'avoir en tête, c'est qu'on va la retrouver dans le tableau qui suit, en l'occurrence le tableau « emplois et ressources » (TER) - donc vous avez les emplois et les ressources -, et c'est une ressource qui permet à l'université d'effectuer ses investissements.

Et si vous regardez bien, l'État nous donne pour de la masse salariale et pour du fonctionnement, mais il ne nous donne pas pour des investissements directement. Donc eh bien comme cela, on est supposé dégager d'autres moyens de financer les investissements, bien évidemment. Pas en direct en tout cas, puisque cela va être du CPER ou que sais-je. Mais l'État va doter pour la masse salariale et le fonctionnement, mais l'investissement c'est quand même un élément non négligeable pour les établissements, et dégager de la CAF est donc particulièrement important.

Donc là, on en dégage une qui n'est pas suffisante pour honorer tous les investissements, d'où le prélèvement sur le fonds de roulement de 16 121 385,93 euros exactement.

À la fin, tout cela va nous permettre de déterminer la trésorerie et notamment sa variation, ce que l'on avait identifié tout à l'heure : elle diminue de 16 335 450,93 euros.

Si on se remet cela en tête, vous avez la possibilité de dresser un tableau de synthèse sur lequel on retrouve tous les éléments qui vont être soumis au vote.

Alors c'est petit, je vous l'avoue, mais j'avais du mal à mettre plus sur la diapositive.

Dans ce tableau de synthèse, vous avez :

- en gris, tout ce qui relève du budgétaire, si je ne m'abuse - oui, c'est bien cela -, sur les petites cases numérotées ;
- et puis en jaune pâle, tout ce qui relève de la comptabilité générale ;
- et vous avez ici un lien entre tous les indicateurs, donc ils apparaissent tous.

Et ce qu'on voit à la fin, c'est qu'on a un indicateur de trésorerie qui est à 34 728 319 euros et vous avez un fonds de roulement qui est de 39 520 775 euros, en baisse puisqu'initialement, on avait un fonds de roulement qui était à 55 642 161 euros.

Si je vous signale cela, parce que vous savez lire tout aussi bien que moi, c'est parce que cet indicateur est scruté par le ministère. Le résultat net est scruté. Le ministère scrute aussi le fonds de roulement et il a notamment un fonds de

roulement estimé en nombre de jours de charges, si je ne m'abuse. Mais je me trompe une fois sur deux entre les charges et les produits dans leur indicateur, mais il scrute cet indicateur.

Juste sur la diapo qui suit, je vous montrerai les évolutions de ces indicateurs dans le temps pour l'uB, ce qui n'est pas complètement inutile.

Quelques éléments en cette presque fin de présentation. Mais quelques éléments.

Un point à noter, c'est qu'on a ce qu'on appelle – cela apparaît dans les documents – des « restes à payer » qui représentent les différences, les restes à payer, entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Ces restes à payer sont en baisse mais leur niveau demeure élevé hors projets pluriannuel d'investissement qui sont, eux, plutôt, en général, investis de ce type de mesure. De restes à payer, on va dire. On est à 3,5 millions d'euros et cela, c'est un point de vigilance.

Alors je vais vous traduire en français ce qu'est un reste à payer pour que vous compreniez bien et c'est pour cela que j'insiste ici sur ce point parce que c'est un point non négligeable pour l'université de Bourgogne : les restes à payer, en fait, sont des dépenses engagées sur une année N, dont le service n'est pas fait en N, mais en N+1. Cela veut dire qu'on fait une dépense en N parce qu'on l'avait dans notre budget, on l'engage, on sait ou pas. Mais à hauteur de 3,5 millions, c'est qu'on sait, du moins pour une partie. Ce n'est pas complètement non, mais cela veut dire que c'est probablement quelque chose que les composantes, laboratoires et services parfois engagent en pleine connaissance de cause.

C'est un risque... enfin, c'est à creuser, je dirais, mais 3,5 millions, c'est quand même vraiment pas mal pour l'établissement.

Et donc on engage des dépenses en sachant que le service ne sera pas fait et donc on préempte le budget de l'université de Bourgogne l'année suivante. Mais le budget en centrale, parce que le budget en composantes est négocié en DOM et que les dotations, elles, ne comportent pas de pénalités pour les restes à payer.

Donc c'est un vrai point de vigilance, à mon sens, parce que cela préempte du budget, cela provoque des difficultés en centrale et cela réduit les marges de manœuvre. Donc j'en profite pour le signaler ici lors de cette présentation de BR.

C'est un point important et notable et il faudra que nous en discussions, un jour, avec les directeurs de composante, laboratoire et service, pour éviter que ces comportements ne soient trop répandus.

Cela se comprend parfois. Quand il y a urgence on ne peut pas faire autrement. Mais une urgence où on ne peut pas faire autrement à hauteur de 3,5 millions d'euros, cela paraît surprenant sur notre établissement.

Alors cela, c'est un point que je signale au passage.

Donc sur ce BR, quelques éléments, on va dire, de synthèse, mais les nouveaux moyens sont justifiés par la crise sanitaire. De ce fait, on mobilise du fonds de roulement pour pallier les besoins. Cela veut dire qu'on mobilise ces moyens et qu'en plus, on utilise les marges de manœuvre qu'on avait dégagées au terme du plan de retour à l'équilibre financier.

Ce n'est pas sans effet sur les indicateurs comptables, notamment en résultat, fonds de roulement et trésorerie nette.

On est encore en pleine incertitude sur les recettes et sur les opérations pluriannuelles, et des ajustements seront menés lors du dernier budget rectificatif d'atterrissage.

Juste... Alors c'est tout petit, j'en conviens, mais je ne pouvais pas faire mieux. Ce n'est pas pour vous escroquer que je fais cela, mais c'est petit. Je voulais mettre des indicateurs.

Ces indicateurs qui apparaissent ici, je vais pouvoir vous les indiquer.

En haut à gauche, vous avez l'évolution du solde budgétaire, sachant que toute l'année que vous voyez à chaque fois apparaître à droite est l'année 2019 qui est l'année de budget initial et donc qui est difficilement comparable.

Les données que vous voyez là sont extraites des données que diffuse le ministère au travers de ces tableaux de bord. Donc cela veut dire que ces données, si le ministère les diffuse au travers de ses tableaux de bord, lui les regarde quand il va contempler les établissements et examiner les difficultés qu'il juge au travers de ces indicateurs.

Donc en haut à gauche, vous avez le solde budgétaire. En 2017/2018, on était à un peu plus de 7 millions. Je ne vous donne pas 2019, puisque c'est du budget initial et que le budget initial est toujours ensuite modifié.

En haut à droite, vous avez l'évolution de la capacité d'autofinancement, qui était plutôt à la hausse. Vous avez 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 – donc 2019 à part, on est bien d'accord. Mais une capacité d'autofinancement plutôt en hausse.

En bas à gauche, vous avez le fonds de roulement net global en jours de charges décaissables, indicateur scruté par le ministère, et vous avez des barres qui apparaissent, une barre pleine et des traits pointillés. Ce sont les seuils à partir desquels le ministère commence à s'inquiéter. Vous avez en rouge le seuil d'alerte et en orange le seuil de vigilance.

Et puis, en bas à droite, vous avez le fonds de roulement net global en euros. Il était à 45,3 millions d'euros en 2018.

Dans cette même veine, les autres indicateurs qui apparaissent ici sont le résultat net comptable en haut à gauche et la trésorerie, indicateurs que j'évoquais tout à l'heure, aussi scrutés par le ministère.

En haut à droite, avec la norme « ministère » qui apparaît - « alerte » en rouge et traits pointillés en orange comme seuils de vigilance -, vous avez notre trésorerie en jours de charges décaissables, qui était à 75 jours en 2018. Et puis vous l'avez aussi en niveaux.

Et en bas, vous le remarquerez à chaque fois, vous avez des indicateurs de dispersion. Je ne vais pas vous les détailler, je vous invite à aller les consulter. Ils sont proposés par le ministère et permettent de situer notre établissement à chaque fois, en fait. Ils permettent de savoir si nous sommes plutôt bien ou plutôt pas bien en termes de situation financière.

Donc au final, le vote porte sur les articles suivants :

- Article 1 : Le conseil d'administration doit approuver les autorisations budgétaires suivantes...

Le Président – Je voulais peut-être mettre en avant quelques points saillants de ta présentation, dont je te remercie, avant de passer peut-être la parole aussi aux administrateurs s'ils ont des questions. Mais il y a peut-être deux ou trois éléments à mettre en avant qui ont été dits.

Le premier concerne la trésorerie, ou le fonds de roulement selon la manière dont on l'appelle.

Elle était de 55 millions d'euros environ et, après le prélèvement de 16 millions qui vous a été précisé par Fabrice Hervé à l'instant pour équilibrer le budget, elle ne s'élève plus qu'à 39 millions environ.

Cela prouve déjà une chose, c'est que ces 55 millions ne sont pas un bas de laine qui ne sert à rien, enfin, qui est là et puis on attend que cela se passe, etc. En fait, cela montre que la trésorerie, ou le fonds de roulement, c'est un instrument de gestion réactif pour répondre aux besoins de l'établissement et un instrument sans lequel, par exemple, on n'aurait pas pu faire face aux dépenses qui ont été induites par la crise sanitaire. Très clairement. Et là, on a pu en faire l'avance et on espère que l'État pourra honorer sa promesse qui est de compenser ces sur-dépenses, on va dire, ou ces dépenses non prévues, lors du DSG, du dialogue stratégique de gestion.

Alors ces 16 millions, je le rappelle, ce sont principalement des investissements. D'abord, il y a 9 millions sur ces 16 qui avaient été prélevés pour des investissements : des travaux bâtimentaires à Auxerre, des travaux du pôle Culture, le renouvellement de véhicules nécessaires, etc., pour l'uB. Et 9 millions, ce n'est pas 16 millions, il y en a 7 de plus, et sur les 7, il y en a 3,8 qui financent pour partie la Covid-19. Mais y compris, par exemple, les équipements pour les labos. Enfin, bref, un certain nombre de dépenses qui étaient nécessaires.

Et puis le reste, cela vous a été présenté rapidement par Fabrice Hervé, ce sont des opérations pluriannuelles qui se reportent automatiquement d'année en année.

Donc pour le reste, vous avez la liste complète dans les documents qui vous ont été communiqués.

Donc cela, c'était le premier élément, le premier point saillant : la trésorerie n'est pas un bas de laine qui ne sert à rien, qui dort et qui n'est pas... On va dire que c'est un instrument de gestion réactif et c'est important.

Et puis je vous rappelle que sur ces 55 millions, en principe, l'État nous demande effectivement de pouvoir faire face à une dépense d'un mois, je crois, de masse salariale de l'établissement au cas où.

Une deuxième remarque. Cela concerne la capacité d'autofinancement, la CAF pour les intimes, qui en fait alimente la trésorerie et qui permet de réaliser les investissements.

Là, dans le budget prévisionnel qui vous a été présenté, elle est de 3,7 millions environ.

La CAF est un indicateur assez intéressant parce que cela permet de montrer que nous avons la capacité de financer nos investissements sur fonds propres. Mais de ce point de vue-là – et c'est là mon propos –, il faut être vigilant. Pourquoi ? Parce que la CAF baisse par rapport à l'année dernière. L'année dernière, sur le budget prévisionnel, on devait être à 7 millions d'euros. Là, on est à 3,7 millions seulement. Donc attention, cet indicateur doit être... on doit en avoir conscience, on va dire.

Et puis troisième point, et cela a été bien dit aussi par Fabrice Hervé, ce sont des chiffres prévisionnels et vous savez que ce qui compte surtout, c'est l'exécution budgétaire, c'est-à-dire ce qu'on dépense *in fine* en réalité.

Et cette exécution budgétaire, elle peut être moins importante que ce qu'on avait prévu. Cela a été le cas, par exemple, sur le budget 2019 où, vous le savez, on a dégagé un excédent d'environ 9 millions.

Mais, attention. Bien sûr, l'exécution budgétaire a été plus raisonnable que ce qui était prévu à l'origine et, à la limite, tant mieux parce que l'inverse est évidemment plus grave. Et il faut pour cela tout de même faire attention et rester prudent et vigilant dans la construction du budget et dans son exécution, tout en assurant une certaine flexibilité pour l'établissement.

Donc tout l'équilibre du budget, à la fois dans la prévision et dans l'exécution budgétaire, c'est cela, c'est d'arriver à être à la fois rigoureux mais être suffisamment souple et flexible pour permettre à notre établissement de fonctionner, parce que le budget n'est pas une fin en soi. Un budget, c'est bien un instrument au service de notre communauté et au service de nos missions de service public.

C'est ce que je voulais dire essentiellement, et puis rappeler tout l'intérêt du budget de reprogrammation en fin d'année, évidemment, pour permettre justement de réinjecter ce qui n'est pas consommé directement dans le budget initial de l'année suivante.

C'est un peu l'état d'esprit, on va dire, qui anime cette construction budgétaire.

Est-ce qu'il y a... ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac – Parmi les documents qu'on a reçus pour préparer le CA, je crois que c'est dans le dernier message où il y avait un tableau complémentaire... C'est le fichier « Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel » (DPG). Et donc j'avais deux questions sur ce tableau.

Il y a une partie des réponses à ces deux questions que vous avez présentée dans votre présentation, mais cela ne répond pas complètement à mes questions, donc je vous les pose.

D'abord, je remarque une part vraiment très importante – je savais qu'elle était très importante, mais à ce point-là, je l'ignorais – de contractuels chez les BIATSS. En masse salariale, c'est la moitié de la masse « contractuels » qui est chez les personnels BIATSS. J'ai trouvé cela assez affolant.

Et sur la ligne des personnels contractuels de BIATSS, il y a une différence entre le budget initial 2020 et le budget rectificatif de l'ordre de 2 millions d'euros.

Je n'ai pas trouvé les éléments qui expliquaient cette différence de 2 millions dans ce que vous nous avez présenté. Donc cela me surprend un petit peu.

Il y a aussi une augmentation sur les heures complémentaires et les vacations de l'ordre de 90 000 euros. Est-ce qu'on a une idée d'où vient la sous-estimation lors du budget initial de ces heures complémentaires et vacations ?

Le Président – Ce sont des aspects très techniques.

Magali, est-ce qu'on a des éléments de réponse ?

Mme Cénac – Je reprends le tableau pour vous lire la ligne exacte parce qu'il y a beaucoup de lignes dans le tableau...

Mme Khatri – Je m'excuse, je me permets de vous arrêter. Je ne vais pas pouvoir vous apporter de réponse précise sur ces questions-là parce que ces questions-là émanent de calculs extrêmement savants et techniquement complexes qui sont assurés par le pôle Pilotage.

En l'absence d'Esther, je ne peux pas répondre à sa place.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce document prévisionnel est un document encore une fois extrêmement complexe à compléter. Je peux relayer ces questions-là auprès d'Esther Jovignot, la directrice du pôle Pilotage, et puis je propose de vous y apporter une réponse ultérieurement au CA.

Mme Cénac – Je vous remercie, parce que c'est vrai qu'un écart de 2 millions sur la masse salariale BIATSS contractuels, je trouve que c'est beaucoup. Donc je ne sais pas d'où cela vient.

Voilà, c'est tout.

Mme Pucéat – En ce qui concerne votre remarque sur la proportion des emplois non permanents par rapport aux emplois permanents au niveau des BIATSS.

Effectivement, c'est un constat que l'on a fait et qu'on partage avec vous.

On a commencé à initier une tendance de rattrapage, alors certes modeste, à la mesure ici des orientations budgétaires de grandes masses qu'on vous présente, puisque cette année, dans la campagne BIATSS, comme va le présenter Stéphane Tizio juste après, nous n'avons pas juste renouvelé les départs des titulaires nets mais, au contraire, nous sommes allés un peu plus loin justement pour essayer d'augmenter cette proportion de permanents par rapport aux non permanents.

M. Hervé – Et il y avait une autre question. C'était un écart...

Mme Cénac – La première question était effectivement sur les 2 millions de la masse salariale chez les contractuels BIATSS.

La deuxième question, c'est la sous-estimation sur les heures complémentaires et vacations, qui est de l'ordre de 90 000 euros. Alors je n'ai plus le montant exact en tête, mais...

M. Hervé – Et cela apparaît où dans les documents, cette sous-estimation ?

Mme Cénac – Alors c'est dans le troisième tableau qu'on a reçu pour ce point et c'est la ligne... Il faut que je la retrouve...

Le Président – Sur les 90 000 euros à peu près, c'est un peu une marge de sécurité qu'on se donne tout simplement. Mais si on regarde en pourcentage sur la totalité de la somme, cela représente quelque chose comme 0,1 %. Donc on est vraiment sur une variation très faible.

Mme Cénac – C'est la ligne 14.

Le Président – Voilà. C'est une petite marge de sécurité.

Mme Pucéat – Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce point.

L'approbation se fait en trois articles. L'ensemble est donc mis à votre approbation.

Je vous propose d'approuver :

- dans cet Article 1, les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 554 ETPT au titre du plafond I et 380 ETPT au titre du plafond II ;

- Les autorisations d'engagement totales pour un montant de 270 392 366,06 euros après BR1, c'est-à-dire :

- 199 814 131,94 euros en personnel ;
- 43 556 768,76 euros en fonctionnement ;
- 27 021 465,36 euros en investissement ;

- Les crédits de paiement pour un montant de 272 423 733,63 euros après BR1, dont :

- 199 814 131,94 euros en personnel ;
- 43 743 506,65 euros en fonctionnement ;
- 28 866 094,94 euros en investissement ;

- La prévision de recettes après BR1 de 256 302 347,60 euros ;

- 16 121 385,93 euros de solde budgétaire déficitaire après BR1.

Dans l'Article 2, je vous propose d'approuver les prévisions budgétaires suivantes après BR1 :

- 16 335 450,93 euros de variation négative de trésorerie ;
- 82 240,33 euros de résultat patrimonial ;
- 3 719 531,33 euros de capacité d'autofinancement ;
- 16 121 385,96 euros de variation négative de fonds de roulement (diminution sur le fonds de roulement).

Et, en ce qui concerne l'Article 3, je vous propose d'approuver les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale – c'est-à-dire compte de résultat et tableau de financement –, et des opérations pluriannuelles.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour, 2 abstentions

Merci pour cette approbation.

Donc nous pouvons maintenant passer aux questions relatives aux ressources humaines et aux travaux du comité technique du 8 septembre 2020, avec un point sur la campagne d'emplois 2021 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS.

Donc je vais laisser la parole à Stéphane Tizio peut-être et à Vincent Thomas pour faire un petit point.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 8 septembre 2020)

1. Campagne d'emplois 2021 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Le Président – En ce qui concerne ces travaux du comité technique sur les ressources humaines, on a un déficit affiché sur les ressources d'État, vous l'avez compris.

Néanmoins, on va sur une campagne d'emplois qui va au-delà du simple remplacement des titulaires sortants. La proposition qui vous est faite aujourd'hui, elle est conforme à ce qui vous a été présenté lors du dernier CA.

Le comité technique s'est prononcé dessus, le conseil académique également, et donc le processus se poursuit devant vous, tout simplement, et j'en profite pour passer la parole à Stéphane Tizio.

M. Tizio – Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Alors, j'ai déjà eu l'occasion, devant ce conseil, de faire la présentation synthétique de la campagne d'emplois. J'ai remis le diaporama pour mémoire, afin de peut-être insister sur certains points par rapport à ce que j'avais pu dire la dernière fois.

Je ne reviens pas sur le contexte, on le connaît. On sait que la campagne d'emplois, elle est contrainte évidemment par, d'une part, la crise sanitaire, mais qui est, j'allais dire, un élément purement conjoncturel, mais elle est davantage évidemment contrainte par la persistance de la non-compensation du GVT que Fabrice a évoquée tout à l'heure.

Malgré ce contexte, je vous avais dit la dernière fois et je le répète, notre politique de l'emploi, en tout cas la campagne d'emplois qu'on propose à votre suffrage, elle est à la fois volontariste et raisonnable.

Alors volontariste parce qu'on essaye d'aller plus loin que, j'allais dire, le seul remplacement des départs des collègues, qu'ils soient enseignants-chercheurs ou BIATSS de notre université.

Elle est volontariste aussi parce qu'on veut renouer quand même avec une dynamique d'emplois qui soit, j'allais dire, plus positive.

Évidemment, on est bien loin de l'opulence, bien entendu, mais en tout cas, ce qui nous préoccupe, c'est d'essayer de renouer finalement avec une situation d'avant le plan de retour à l'équilibre financier. Le plan de retour à l'équilibre financier qui a eu les conséquences que l'on sait et qui sont particulièrement douloureuses et drastiques pour l'emploi et notamment pour l'emploi pérenne dans notre université.

Donc on veut renouer avec une politique d'emplois pérennes même si, et on va le voir après dans le reste de la synthèse, cela ne nous empêche pas d'avoir suscité la création ou, en tout cas, de demander la création d'emplois moins pérennes ou, en tout cas, d'emplois contractuels, mais qui répondent à des besoins, on va dire, urgents qu'il est difficile de satisfaire avec des emplois de titulaires.

Néanmoins, si on fait le bilan de cette campagne d'emplois.

Vous avez reçu les documents détaillés qui détaillent l'ensemble des postes mis aux concours, etc., par composante, par laboratoire, par service, et quelques documents de synthèse qui ont été fournis par les services. Services que, d'ailleurs, je remercie chaleureusement pour leur appui technique, à la fois au cours des dialogues d'objectifs et de moyens, mais aussi de la construction de cette campagne d'emplois.

Alors, pour ce qui concerne l'emploi enseignants et enseignants-chercheurs, l'équipe propose la mise aux concours de 51 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs pour la rentrée prochaine, qui se ventilent de la manière suivante :

- 41 postes en remplacement de départs de titulaires, que ce soit des départs en retraite ou des mutations ;
- 7 postes qui vont être publiés, alors qu'ils étaient jusqu'alors en publication différée ;
- 2 postes qui correspondent à des fins de « fellowship » ;
- et, enfin, une création de poste en accompagnement de la création du département de robotique de l'ESIREM qui constituait un engagement de l'équipe précédente et que, par principe de continuité, nous sommes amenés à satisfaire.

Quelques mots avant de passer à la campagne des personnels BIATSS simplement pour situer cette campagne d'emplois relativement à l'année précédente.

Relativement à l'année précédente, on propose la mise aux concours de 29 postes en plus d'enseignants-chercheurs, relativement à ceux qui avaient été mis aux concours à la rentrée 2020. Cela représente, relativement aux départs de l'établissement, un effort de +10 postes mis aux concours.

Qu'est-ce que je voulais vous dire aussi ? ... Oui, j'allais oublier un effort aussi qui est assez significatif, c'est l'effort en termes de créations de postes d'ATER, pour lesquels on a 70 postes qui vont être attribués, dont 24 sur support uB.

Alors 24 sur support uB, cela veut dire que c'est sur notre budget propre que nous faisons l'effort de mettre à disposition des différentes composantes 24 supports d'ATER.

Et relativement à l'année précédente, là aussi pour situer un petit peu les choses, cela représente +14,5 ATER - on en avait que 55,5 l'année précédente - et +7 sur support uB.

L'effort, évidemment, n'est jamais suffisant, mais je trouve en tout cas qu'il est significatif.

Simplement, pendant que je suis sur la campagne enseignants-chercheurs, je voulais vous signaler une erreur matérielle dans les tableaux qui vous ont été soumis. C'est dans le tableau qui recense les postes gelés.

Dans le tableau qui recense les postes gelés, il manque un poste qui avait été gelé en 2017. C'est un poste de maître de conférences en mathématiques, affecté à l'Institut de mathématiques de Bourgogne, qui était le poste de Mme Rosane Ushirobira – excusez-moi, je crains d'écortcher son nom -, qui effectivement n'apparaît pas dans les tableaux qui vous ont été envoyés. On s'en est aperçu trop tardivement pour pouvoir faire un additif à ce tableau. Simplement, si vous voulez le rajouter, vous le pouvez.

Pour ce qui concerne les personnels BIATSS.

Les personnels BIATSS, la campagne d'emplois que nous proposons à votre suffrage comprend donc 30 postes de BIATSS mis aux concours pour la rentrée 2021, ce qui représente 11 postes de titulaires, relativement à la campagne précédente – un petit peu sur le mode de ce que je viens de faire à l'instant pour les enseignants-chercheurs.

Donc là encore, il y a un effort. Il n'est pas suffisant, j'en suis tout à fait d'accord, mais c'est quand même assez significatif, et je rebondis un peu sur la remarque que faisait Peggy précédemment sur le poids des personnels contractuels.

C'est vrai que ce poids est important, nous en avons fait le constat et on le partage. Et l'idée, effectivement, serait à terme de réduire la précarité et donc le

poids des contractuels dans l'ensemble de nos personnels, d'ailleurs qu'ils soient BIATSS mais aussi personnels enseignants.

D'ailleurs, pour vous dire que... Donc on a +11 postes relativement à la campagne précédente, c'est bien ce que j'ai dit – je suis mes notes en même temps, pardonnez-moi – et relativement aux départs, pour ce qui concerne les personnels BIATSS, on est allé au-delà des seuls départs puisqu'on met aux concours +10 postes, relativement aux départs de titulaires, entre l'année précédente et cette année.

Voilà où nous en sommes pour ce qui est des personnels BIATSS titulaires.

J'en viens maintenant aux personnels contractuels.

Après discussion, évidemment, avec les différents services, composantes et labos, on vous propose la création de 10,5 emplois contractuels nouveaux qui correspondent à des besoins particuliers et qui, évidemment, compte tenu du contexte actuel – je parle du contexte sanitaire mais aussi du contexte financier dans lequel notre université se trouve –, nous n'avons pas pu – et je le déplore bien entendu – mettre aux concours en termes de titulaires.

Donc nous avons ces 10,5 postes. Ils se répartissent de la manière suivante, comme nous l'avons déjà vu la dernière fois, avec :

- 1 CDI pour la plateforme universitaire de données à la MSH, qui participe d'un projet particulier, le PROGEDO ;

- 2,5 postes consacrés au dispositif PASS/LAS, c'est-à-dire à la réforme des études de Santé. Le fait que ces postes soient des postes contractuels vient tout simplement du fait que le financement qui est affecté à cette réforme – et là encore on peut le déplorer – sont des financements qui ne sont pas pérennes. Alors une réforme pérenne et des financements non pérennes, cherchez l'erreur. Mais en tout cas, il en résulte, évidemment, forcément une création de personnels, mais sous un statut de contractuels ;

- Et, enfin, 7 autres contrats à durée déterminée, qui sont affectés, là aussi en dialogue avec les services concernés, que ce soit au PAJI, au service informatique - notamment le PNR mais aussi les services informatiques des composantes -, à l'hygiène et à la sécurité, et à la DGS, notamment sur des fonctions de pilotage puisque, comme vous le savez, le pôle Pilotage est quand même particulièrement en souffrance aujourd'hui du fait du départ de son ancienne directrice.

Sinon vous avez les documents plus détaillés qui vous ont été envoyés et, bien entendu, dans la mesure du possible, je suis disposé à répondre à vos questions.

Le Président – Y a-t-il des questions ?

Monsieur Rollin, oui.

M. Rollin – Je vais redire ce que j'ai dit au comité technique.

Pour commencer, finalement, Monsieur le Vice-président aux ressources humaines, vous avez employé le terme de « campagne volontariste ». J'accepterais un peu mieux le terme « modeste » qu'a employé Madame la Vice-présidente au CA au début pour cette campagne d'emplois, en particulier pour les BIATSS.

Moi, je voulais y revenir parce que finalement, vous présentez les chiffres qui sont en peu en trompe-l'œil. Quand vous parlez de volontarisme, vous parlez de 10 postes supplémentaires ou de 11 postes supplémentaires par rapport à l'année dernière. On les voit. Ça, il n'y a pas photo. Ils y sont.

Simplement, quand on met au ratio total de postes qui se libèrent cette année, nous avons 11 postes supplémentaires qui se libèrent. Donc finalement, c'est le delta de postes vacants supplémentaires qui est couvert.

Mais si on va beaucoup plus loin dans l'analyse des postes, il y a moins de postes... Comment dire ? Gelés quelque part... Enfin, disponibles pour l'université... Il y a plus de postes disponibles pour l'université lors de cette campagne si on enlève tous les personnels BIATSS qui sont en détachement ou qui sont en indisponibilité, pour lesquels l'université doit conserver ces postes et ces supports de postes. Il y en a beaucoup moins par rapport à l'année dernière. C'est-à-dire qu'il y a un volume de postes BIATSS beaucoup plus important disponible cette année à l'université.

Et si on fait le ratio par rapport à la campagne d'emplois de l'année dernière, nous sommes finalement dans les mêmes eaux, c'est ce que je vous ai déjà dit lors du comité technique.

Donc pour moi, ce n'est pas une campagne volontariste. C'est une campagne qui reste à un niveau bas en termes de remplacements pour assurer les missions des services publics universitaires.

Voilà pourquoi je maintiendrai ma position que j'ai eue en comité technique en votant contre cette campagne d'emplois.

Le Président – Moi, je comprends parfaitement que ce ne soit pas encore satisfaisant. Je l'admets parfaitement.

Sauf que d'ores et déjà, vous avez vu qu'avec cette campagne qui est volontariste – je maintiens le terme –, nous arrivons déjà à un socle déséquilibré de 5,5 millions d'euros. Donc on prend un risque.

On espère, on souhaite et on travaille dans ce sens-là, que les ressources propres pourront compenser.

On espère également que cette campagne, qui reste en effet modeste, bien que volontariste, mais modeste au regard des besoins, attire l'attention de l'État sur le déséquilibre structurel de notre budget au regard de la dotation en masse salariale qui, simplement, avec plusieurs dizaines de postes gelés – on l'a rappelé tout à l'heure –, finalement ces moyens n'accompagnent pas la dynamique de l'université de Bourgogne qui est reconnue au plan national et au plan international.

Donc si, il y a tout de même du volontarisme, bien sûr. C'est aussi une modestie au regard des besoins de l'établissement, j'en ai parfaitement conscience. Mais il n'empêche que c'est un budget qui nous engage et qui nous engage fortement. C'est peut-être dans ce sens-là qu'il faut entendre le terme « volontariste ».

M. Rollin – Oui, mais je reviens. J'entends votre discours, le message que vous voulez porter vis-à-vis du ministère, mais finalement, c'est ce que je vous ai dit lors du comité technique : par le biais de cette campagne d'emplois, vous démontrez au ministère que l'on est capable de se débrouiller en faisant moins.

C'est-à-dire que oui, le ministère ne donne pas plus d'argent, le ministère ne compense pas le GVT, et le ministère nous demande d'accueillir plus d'étudiants avec autant de personnels à la charge des établissements.

Et que demande-t-il, non pas à vous en tant que Président de l'université de Bourgogne, mais à l'ensemble des présidents d'université de notre pays ? C'est d'assurer finalement le sale boulot. C'est-à-dire de faire de la casse sociale auprès des personnels en limitant le nombre de personnels.

Alors vous pouvez dire « on fait modeste, mais on essaye de faire passer un message ». Mais le message que reçoit le ministère, c'est que les présidents d'université et les conseils d'administration des universités s'adaptent à une situation de pénurie financière de la part du ministère. Voilà.

Moi, c'est pour cela aussi que j'ai longtemps milité, et je le dis au représentant du ministère, au représentant du Recteur : nous devons présenter quels sont les déficits budgétaires en termes de moyens. Voilà.

Pour les personnels, il nous manque tant de postes. Affichons-le et créons... Quitte à présenter un budget déficitaire sur la masse salariale.

Je sais que le ministère ne l'acceptera pas, mais si l'ensemble des présidents d'université acceptaient de le faire, le ministère serait dans l'obligation de se poser cette question-là. Voilà.

Mais actuellement, tous les présidents d'université acceptent de rentrer dans cette logique de dire « faisons le sale boulot pour l'État ».

Le Président – Alors je rappelle qu'il y a bien un déséquilibre budgétaire qui est, en fait, un déficit sur le socle « masse salariale ». Cela est très clair. On l'affiche et, de ce point de vue-là, voilà, le message envoyé au ministère est très clair. Mais dans l'alternative... On fait une campagne blanche d'emplois ? Enfin...

Non, mais je ne vois pas d'alternative possible, sinon de procéder comme tel, comme je viens de le dire, d'attirer l'attention et de dire « attention, on est dans une situation qui fait que l'université de Bourgogne est dynamique. Elle est dynamique pourquoi ? Parce que sa communauté se mobilise autour des missions dans lesquelles elle croit profondément » – missions de service public, et bien au-delà d'ailleurs, quand on fait de la culture, de l'accompagnement social des étudiants etc., on empiète sur d'autres ministères, très clairement.

Et on espère, et je le dis évidemment devant le représentant du Rectorat mais à dessein, que l'État saura entendre notre propos et notre volonté de bien faire. Pourquoi ? Parce qu'à force de tirer sur la corde, cette dynamique de l'université de Bourgogne va finir par s'essouffler, s'essouffler par manque de moyens, s'essouffler par manque d'énergie parce que c'est grâce à cette énergie constamment renouvelée que l'université de Bourgogne arrive à performer. Voilà.

Il est évident que si on n'a pas un rattrapage de la part de l'État dans les dotations... Et je peux vous garantir que ces dotations en masse salariale, rapportées au nombre d'étudiants, que verse l'État à l'université de Bourgogne est particulièrement faible par rapport à d'autres universités comparables, soit en masse salariale soit en nombre d'étudiants, d'accord ?

Si l'État ne compense pas et ne pratique pas une politique budgétaire de rattrapage au profit d'une université comme la nôtre qui sommes les plus mal dotés, c'est cette dynamique qui risque d'être cassée et c'est l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté qui en pâtira et pas seulement l'université de Bourgogne.

Donc je souhaite effectivement, et je milite en faveur, je le dis ici aujourd'hui et je le dis ailleurs, que l'État fasse cet effort et qu'il nous accompagne dans le développement de cette dynamique. Sinon il la brisera. Voilà.

C'est très clair.

Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui... Enfin, je ne suis pas aussi optimiste que vous malheureusement, parce que je vous rappelle quand même que l'État a voté ce que j'appelle « la loi de destruction de la fonction publique ». Donc c'est véritablement

une loi qui demande le remplacement des fonctionnaires, donc les statuts, donc pour régler le problème du GVT, par des contractuels.

Donc demander et penser que l'État va vous financer plus de postes de titulaires, alors qu'il a créé cette loi-là dans ce but-là... Il n'a que ce but-là, une maîtrise de la masse salariale complète ! Je crois qu'il faut vraiment se poser des questions.

Enfin, c'est mon point de vue.

Je ne suis pas aussi rêveur par rapport au ministère. Je pense que le ministère ne l'accordera pas. Donc soit on affiche les ambitions de l'université soit on rentre dans le jeu du ministère, ce que vous faites avec cette campagne d'emplois.

M. Tizio – Alors, je voudrais vous répondre aussi, Monsieur Rollin, et je vais peut-être vous étonner en disant que je suis entièrement d'accord avec vous.

Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que si on n'affiche pas de déficit, etc., effectivement, on pourrait tout à fait concevoir, si on se place du point de vue de l'État : « regardez, l'université arrive à faire plus avec moins, donc laissons-la dans sa situation ».

Alors là-dessus, c'est un petit problème stratégique, c'est-à-dire que si nous sommes la seule université à afficher un déficit qui... Comme vous le dites, on pourrait tout à fait avoir une campagne d'emplois encore plus ambitieuse et doubler, voire tripler, le déficit. Pourquoi pas ?

Le problème, c'est que si nous sommes la seule, nous serons la seule punie. Or, je ne vois pas aujourd'hui l'ensemble des présidents d'université mener ce type de politique qui serait sans doute une possibilité pour que l'État revoie un peu sa copie en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est tout ce que je voulais ajouter.

C'est-à-dire que quand j'ai dit que la campagne était volontariste, j'ai peut-être oublié, et effectivement, j'ai oublié le deuxième point de mon diapo, elle est volontariste mais elle est aussi raisonnable. Voilà.

Donc c'est simplement pour cela que...

Moi je trouve que dans la situation qui est la nôtre, elle est volontariste. Sans doute trop modeste, je ne discuterai pas là-dessus. Mais elle est quand même volontariste.

Néanmoins, elle doit être raisonnable parce qu'au jeu du plus mauvais élève, on risque de perdre. Au jeu du meilleur, on est perdant aussi, je suis d'accord avec vous. Maintenant, tout est une question de mesure. Voilà pourquoi je dis « volontariste mais raisonnable ».

Mme Pucéat – Oui, une autre question, Peggy ?

Mme Cénac – Ce n'est pas une question, mais plutôt une explication de vote pour celui-là et, du coup, pour les précédents aussi.

Je suis tout à fait d'accord avec Jean-Emmanuel sur le fait que tant qu'on montre à l'État qu'on est capable de faire avec pas assez, l'État n'a pas de raison de nous accorder quoi que ce soit. Mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire et donc je le redirai.

Je ne crois pas, en fait, que le ministère nous redonnera d'un coup de baguette magique tout ce qu'on nous a pris et il y a un certain nombre de dépenses, qui ont été soulignées d'ailleurs lors de la présentation, avec des tâches pérennes qu'on nous demande d'assumer avec des postes précaires, le GVT, etc. Enfin, on

peut au moins déjà cumuler tout cela et faire un déficit à la hauteur de ce montant, mais... voilà.

Après, d'un point de vue « explication de vote » pour celui-là et pour le budget, je voulais noter qu'on est bien conscient de l'effort qui est fait aussi bien dans la publication des postes que sur le budget.

Pour nous, cela semble insuffisant, mais comme on est quand même conscient de cet effort, au lieu de voter contre comme nous l'avions fait les années précédentes, c'est une abstention aussi bien sur le budget rectificatif que sur la campagne d'emplois à venir. Voilà.

Mme Pucéat – Très bien, merci.

Une autre question ?

Oui, Lucy Moser.

Mme Moser-Jauslin – Oui, j'ai plusieurs commentaires et questions.

D'abord, sur les postes BIATSS, je suis d'accord que c'est vraiment dommage d'avoir un pourcentage tellement grand de postes en CDD. Je trouve que ce serait bien... Notre rôle devrait être de stabiliser le personnel. Mais bon, je pense qu'on fait ce qu'on peut.

Concernant les postes enseignants-chercheurs, il y a un poste sur lequel je voulais signaler un problème. C'est le poste qui est énoncé à l'INSPE avec recherche en mathématiques à l'IMB. Il est noté que la section a changé, de 25 à 26, 27. Ceci n'est pas compatible avec le labo IMB.

Et l'autre chose sur ce poste, c'est qu'il est demandé en publication différée. Je trouve que c'est dommage parce qu'on a beaucoup d'excellents candidats maintenant qui ont des profils très bien adaptés pour l'enseignement et la recherche.

M. Tizio – Je peux vous répondre, Lucy.

Sur le poste, qui est un poste à l'INSPE, qui dans les tableaux apparaît comme étant un poste en 25 et 26^{ème} section, lors des DOM, que ce soit avec l'INSPE mais également avec l'IMB, on a évidemment mis le doigt sur l'incompatibilité d'un tel profil avec la recherche à l'IMB.

Et nous avons souhaité que l'IMB et l'INSPE se rencontrent pour discuter effectivement de la façon dont on pourrait *redesigner* ce poste en l'inscrivant bien dans les axes de recherche de l'IMB, c'est-à-dire non pas en 25-27 ou 26-27, je ne sais plus, mais plutôt... 25-26... enfin, les deux sections de mathématiques, bien sûr.

Mais là, il apparaît que les discussions n'ont pas conduit à un accord entre les composantes.

Donc on a donné, que ce soit à l'INSPE mais aussi à l'IMB, un an pour vraiment se coordonner sur ce poste et, évidemment, dès que la coordination sera trouvée, le poste sera mis au concours.

Mme Pucéat – Si je peux ajouter quelque chose. Ce qui apparaît dans le tableau, ce sont les demandes initiales de la composante, c'est-à-dire faites au printemps dernier. Donc, effectivement, comme ce sont les demandes initiales, la section n'a pas changé, bien que la position de l'INSPE ait sans doute changé au cours des discussions qu'on a pu avoir lors des DOM.

Mme Moser-Jauslin – J'ai aussi deux questions plus techniques.

D'abord, dans le document complémentaire des listes gelées, il y a quelques postes dont le motif et date de la vacance est noté « gel » et d'autres où rien n'est noté. Il y a un poste où il est noté « poste vacant ». Est-ce qu'il y a une différence ou est-ce qu'ils sont tous pareils ?

Mme Pucéat – Si vous parlez des postes où il n'y a pas de proposition qui soit notifiée, par exemple « proposition gouvernance », ce sont des postes où il n'y a rien du tout.

Mme Moser-Jauslin – C'est dans la liste des postes gelés.

Parfois c'est marqué « gel », parfois rien et parfois c'est « vacant ». Est-ce qu'il y a une différence ?

Le Président – En fait, c'est juste le motif et la date de la vacance qui ont été précisés. Donc certains postes étaient vacants et ont été gelés, certains autres postes sont toujours vacants en cours de route et ont été gelés pendant le plan de retour à l'équilibre financier.

Par exemple, il y a eu le décès de François Vinquel tout en bas, en Droit – je m'en souviens très bien – ou de Laurence Ravillon l'année suivante... Non, l'année précédente, il me semble. Donc le plan de retour à l'équilibre a fait que ces postes ont été gelés.

Mme Moser-Jauslin – Et dernière question. Dans la liste de tous les postes, parfois, dans la rubrique « proposition de gouvernance », il n'y a rien d'écrit. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il n'y a pas de décision de prise ou qu'il y a une décision ?

M. Tizio – Oui. Alors, dans la liste des postes, lorsqu'il n'y a pas de proposition de gouvernance, c'est parce qu'en fait, les demandes des composantes concernaient les rentrées ultérieures, c'est-à-dire soit R22 soit R23. Donc, dans le cadre de la campagne R21, nous n'avons évidemment pas émis de proposition.

Mme Pucéat – Et pour rajouter. Dans certains cas également, il s'agit de demandes de publication, suite à des disponibilités, par exemple. Donc dans ce cas-là, les postes ne sont pas vacants et nous ne pouvons pas les mettre aux concours. Donc il y a ce cas-là.

Et il y a aussi, je crois, un cas de poste qui est en « fellowship ». Donc il ne concerne pas la campagne d'emplois 2021.

Y a-t-il encore d'autres questions sur cette présentation de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS ?

S'il n'y a plus de questions, je vous propose dans un premier temps d'approuver la campagne d'emplois 2021 pour les personnels BIATSS.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Un vote contre.

Très bien.

24 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Merci pour cette approbation de la campagne d'emplois BIATSS.

Je vous propose maintenant d'approuver la campagne d'emplois 2021 pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui vote contre ? Un vote contre.

23 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Merci pour cette approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs.

Le Président – Nous allons pouvoir passer au Point n° VI, relatif aux travaux de la CFVU.

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 septembre 2020

1. Référentiel commun des études 2020-2021

Mme Pucéat – Le premier point concerne le référentiel commun des études 2020-2021.

Vous avez reçu un document qui présente le référentiel commun, qui décrit donc les modalités de contrôle des connaissances, compétences, les évaluations et le fonctionnement des jurys.

Donc je vais laisser la parole à Karen pour vous en présenter les grandes lignes.

Mme Fiorentino – Il s'agit du premier exercice auquel je me livre, de restitution des travaux de la CFVU. Je vais donc essayer d'être assez schématique et, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Le référentiel commun des études a été amendé sur plusieurs points et notamment un concernant les modalités de contrôle de connaissances et leur adaptation possible en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Il a été modifié le point 1.3 du « grand Un », précisant « *Aucune modalité de contrôle des connaissances et des compétences ne peut être modifiée en cours d'année, a fortiori entre deux sessions des examens* » – cela, c'est ce qu'on a connu jusqu'alors – « *sauf en cas de circonstances exceptionnelles* ».

Et dans un quatrième point, a été développée l'adaptation en raison de la situation sanitaire. Donc je vous lis le paragraphe qui est bref :

« Les modalités d'enseignement, d'évaluation et les conditions de réunion des Jurys validées pour l'année universitaire 2020-2021 via le Référentiel commun des études et les fiches filières spécifiques à chaque formation peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire locale et nationale.

Le cas échéant, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pourra adopter des dispositions spécifiques visant à assurer la continuité pédagogique des enseignements et des évaluations.

Les principes fondamentaux de confiance et de bienveillance devront, le cas échéant, guider les enseignant.e.s et les étudiant.e.s dans toutes les étapes du processus d'évaluation.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne a adopté le 9 juillet 2020 des modalités de cadrage pour la rentrée 2020. »

A été modifié également un point concernant la sélection dans les masters puisque dorénavant la sélection se fait en M1 et non plus en M2.

Et il a été décidé de mettre en place un groupe de travail dans les mois à venir, constitué d'élus de la CFVU, pour prévoir un petit toilettage de ce référentiel commun des examens.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions sur ces adaptations et évolutions du référentiel commun ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac – Pas des questions, mais plutôt une remarque par rapport à la sélection en master.

Il y a aussi un autre pendant qui va avec cette loi, c'est le droit à poursuite d'études et on avait déjà émis l'idée d'avoir également une commission pour réfléchir, à partir du moment où des étudiants sont refusés en M1 et qu'ils ont eu une licence à l'université de Bourgogne pour... au niveau de l'université déjà, même s'ils peuvent poursuivre ailleurs qu'à l'université, mais avoir en tout cas un endroit centralisant avec des responsables de composante, par exemple, ou quelqu'un qui représente la composante, mais avec plusieurs départements, mais pour décider et faire en sorte qu'aucun étudiant ne reste sur le carreau avec une L3 de l'université de Bourgogne.

Donc le Rectorat, si l'étudiant le sollicite, doit faire valoir le droit à poursuite d'études, mais on pourrait avoir, au niveau de l'uB déjà, une cellule de réflexion de poursuite d'études de nos étudiants de L3 par rapport au filtre des capacités d'accueil sur les masters.

Et pendant que j'y suis, donc une explication de vote. L'abstention concerne justement cette notion de capacités d'accueil contre lesquelles nous sommes au niveau de la FSU. Donc comme il y a quelque chose sur la capacité d'accueil parmi les modifications qui sont faites, je m'abstiens. Pas par rapport aux autres éléments qui sont signalés ici, mais vraiment par rapport aux capacités d'accueil.

Mme Fiorentino – Oui. Alors c'est vrai qu'il y a une tension entre le droit à la poursuite d'études et puis les sélections en master qui s'imposent pour des capacités d'accueil.

Je sais qu'il existe une plateforme au niveau national « Trouve ton master », mais oui, effectivement, rien au niveau local.

Donc effectivement, il faudrait...

Le Président – Simplement, on échange avec le Rectorat pour régler les difficultés aussi. Donc on essaye de faire au mieux, l'idée étant évidemment de faire preuve de bienveillance et de ne pas laisser des étudiants sur le bord de la route. C'est très clair.

Mme Pucéat – Y a-t-il une autre question ?

Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist – Oui, c'est une question un petit peu annexe, mais je vois que dans le référentiel commun, il est question de la direction des études et

du contrat pédagogique pour la réussite étudiante et je voulais peut-être que vous fassiez un point de situation sur la mise en place des directions d'études et des contrats pédagogiques parce qu'il en a été beaucoup question l'année dernière et en fin d'année précédente dans les composantes.

Et puis certaines composantes, je crois, l'ont abandonnée quasiment parce qu'on n'avait pas de financement et, du coup, je crois que cette année, on n'en a plus. En tout cas, dans ma composante, je n'en n'ai plus entendu parler. Donc je voulais savoir où en était le chantier à l'uB.

Mme Fiorentino – Le chantier est bien avancé, mais il est mené de main de maître par Sophie Morlaix, la Vice-présidente déléguée aux licences et aux masters. Donc je ne voudrais pas parler à sa place et donner des renseignements inexacts. Lors d'un prochain CA, elle pourrait peut-être venir pour faire un point sur ce dispositif.

Mme Dauphin-Benoist – D'accord.

Le Président – C'est ce qu'on lui demandera de faire, si vous en convenez. Oui, Lionel ?

M. Crognier – C'était plutôt une remarque sur le mode de recrutement des étudiants en master et le goulot d'étranglement sur les masters qui était surtout lié au fait qu'on avait accepté beaucoup d'étudiants en licence.

Donc le fait que l'arrêté de 2015 ait réduit très fortement le nombre de masters, n'est pas très favorable aussi à pouvoir très facilement migrer d'une filière à une autre. Donc je ne sais pas si...

Et justement, les étudiants ont des difficultés à trouver un master, surtout s'il n'y a pas de place dans celui qu'ils envisagent. Donc déjà, il faut qu'ils le trouvent en France, ce qui est déjà une grosse difficulté, mais pas impossible.

Il faut aussi travailler surtout, je pense, sur les sorties et l'insertion professionnelle au niveau Bac+3 et pas simplement au niveau Bac+5.

C'est aussi un des enjeux complémentaires de travailler sur une commission qui répartirait mieux les étudiants en master. Cela me paraît un petit peu illusoire ou, en tout cas, très difficile et cela ne règlera pas tous les problèmes, de toute façon.

Travailler en France, en lien avec les masters existants dans les filières que souhaitent les étudiants, c'est une autre piste. Cela veut dire aussi harmoniser les dates de sélection en master parce que c'est aussi tout cela qui est en jeu derrière.

Cela veut dire aussi maintenir suffisamment de places dans les concours du master MEEF.

Et puis cela signifie des sorties à Bac+3 cohérentes pour les étudiants qui engagent leur projet dès le départ de leurs études. Voilà.

Donc c'est un ensemble qui, à mon sens, ne se réduit pas à la question de répartir les étudiants à un moment où ils sont en concurrence, entre guillemets. En tout cas, il n'y a pas beaucoup de places dans les masters, d'autant qu'on a réduit à 45, si ma mémoire est bonne, avec l'arrêté de 2015 le nombre de masters en France... En tout cas, on l'a réduit. Cela est clair aussi.

Il y a aussi toute la réflexion sur le manque de compétences qui viendra sur des diplômes plus courts.

Et puis une insertion professionnelle à Bac+3 qui est intéressante aussi.

Mme Pucéat –Y a-t-il encore d'autres remarques ou d'autres questions ?
S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le référentiel commun des études pour l'année universitaire 2020-2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour, 1 abstention

Merci pour cette approbation de ce référentiel commun des études.

Le second point concerne le calendrier universitaire 2020-2021, avec l'étude des propositions des composantes.

2. Calendrier universitaire 2020-2021 : étude des propositions des composantes (compléments)

Mme Fiorentino – Ont été votés en CFVU des reports de rentrée essentiellement pour l'UFR STAPS, l'ESIREM, l'UFR Sciences humaines et l'UFR DSEP.

Alors il s'agit de reports qui s'expliquent par le contexte sanitaire et puis également, pour l'UFR Sciences humaines, par le fait que certaines secondes sessions étaient placées à la rentrée.

Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Mme Pucéat – Donc y a-t-il des questions ou des remarques concernant ce point ? Pas de questions ?

Donc je vous propose d'approuver les compléments et les modifications demandés par les composantes, apportés au calendrier universitaire 2020-2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point sur les projets internationaux.

3. Projets internationaux

Mme Pucéat – Il y en a peu ici. Je crois qu'il y en a trois. Deux projets d'échanges diplômants et un projet d'échange non diplômant.

Karen, peut-être veux-tu dire un mot ?

Mme Fiorentino – Effectivement, ont été voté deux projets d'échanges diplômants, l'un avec le National Taiwan Normal University, l'autre avec l'université Van Lang, qui permettent tous deux des échanges d'étudiants et la mise en place de nouveaux diplômés.

Et le troisième projet, non diplômant, avec la Mahidol University de Thaïlande, à Bangkok, prévoit un nouvel accord-cadre et des échanges d'étudiants.

Ces projets ont été adoptés à l'unanimité.

Le Président – Peut-être pour précision. Le projet avec Taiwan est porté par l'INSPE et l'Institut Denis Diderot et piloté par Véronique Parisot.

Pour le troisième projet, avec la Thaïlande, c'est également Véronique Parisot qui le pilote, mais l'échange n'est pas diplômant.

Enfin, pour le deuxième projet diplômant, c'est avec le Vietnam et donc c'est Samir Bajric de l'UFR Lettres et Philosophie qui porte ce projet. Voilà.

Juste pour précision.

Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ou des questions ? Non ?

Mme Pucéat – S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Concernant le Point 4, sur les unités d'enseignement transversales et leur évolution, vous avez reçu un document qui vous présente deux UE :

- l'UE « Engagement culturel et solidaire »,
- et l'UE « Engagement et accompagnement ».

Donc je vais à nouveau laisser la parole à Karen qui va vous les présenter brièvement.

4. Unités d'enseignement transversales : évolution pour l'année universitaire 2020-2021

Mme Fiorentino – Donc Pierre Ancet est venu en CFVU nous faire une présentation des UE transversales et de leur intérêt pour les étudiants.

Donc il y a deux types d'UE transversales. D'abord, l'UE transversale « Engagement étudiant - accompagnement et pédagogie » qui vise à valoriser l'engagement citoyen des étudiants auprès d'élèves et d'autres étudiants. Il offre donc aux étudiants la possibilité d'obtenir cinq ECTS au travers d'une unité qui leur est dédiée.

Donc cette année, les étudiants de cette UE se sont vus offrir deux nouveaux choix :

- un module « Accompagnement scolaire de groupe », avec l'association PEP BFC. Il s'agit de l'accompagnement de groupes d'enfants du CP au CM2, au côté d'équipes d'enseignants ou d'intervenants.

- et, d'autre part, un module « Accompagnement et tutorat annuel » au sein de l'uB, qui vise à récompenser l'encadrement de petits groupes d'étudiants – trois ou quatre maximum – d'un niveau inférieur au sien – alors essentiellement la L1, puisque c'est une première année qui était visée -, pour aider donc ces nouveaux entrants dans l'organisation de leur travail et la réalisation de travaux universitaires, sous la supervision d'un enseignant de la discipline, l'idée étant d'encourager une aide par les pairs.

L'autre UE transversale est l'UE transversale « Engagement culturel et solidaire des étudiants » qui vise à valoriser l'engagement citoyen des étudiants dans le soutien de personnes plus vulnérables, principalement des personnes en situation

de handicap, et dans le champ de l'appropriation des œuvres de la culture scientifique ou artistique.

Donc cette année, les étudiants se sont vus offrir également deux nouveaux modules :

- le module « Handicitoyen », avec la Mission Handicap de l'université. Il s'agit d'accompagner des étudiants en situation de handicap (prise de notes, secrétariat, accompagnement sportif). Ce module récompense l'engagement, à travers leurs études, d'étudiants désireux d'aider d'autres étudiants de leur promotion qui se trouveraient en situation de handicap.

- et, enfin, le module « Accueil de loisir pour enfants en situation de handicap », avec le PEP BFC. Il s'agit d'accompagnement d'enfants de 3 à 12 ans, sur un accueil de loisir sans hébergement de Dijon ou en métropole à raison d'une semaine sur une période de vacances scolaires ou alors de sept mercredis après-midi sur le temps scolaire.

Donc ces UE transversales ont été adoptées là encore à l'unanimité.

Mme Pucéat – Très bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ?
Oui, Stéphanie Dauphin-Benoist.

Mme Dauphin-Benoist – Concernant l'accompagnement d'enfants en situation de handicap, y a-t-il une formation de prévue pour les étudiants, parce que j'imagine que c'est quand même quelque chose qui ne s'improvise pas ?

Mme Fiorentino – Oui, effectivement, il y a une formation qui est prévue par le PFVU. Le service du PFVU qui s'en occupe.

Mme Pucéat – D'autres remarques ou questions ? Non ?

Dans ce cas, je vous propose d'approuver l'évolution pour l'année universitaire 2020-2021 des unités d'enseignement transversales suivantes :

- « Engagement culturel et solidaire des étudiants » ;
- « Engagement étudiant - accompagnement et pédagogie ».

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

Nous avons ensuite un point qui concerne l'offre de formation qui demande trois délibérations différentes :

- d'une part, sur des demandes de modifications de fiches filières qui sont remontées par les composantes,
- d'autre part, des modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS,
- et, enfin, sur l'ouverture d'un parcours « Animation du football » en DEUST AGAPSC.

Je laisse à nouveau la parole à Karen.

5. Offre de formation

Mme Fiorentino – J'ai voulu être synthétique sur le *Powerpoint*, mais je me rends compte qu'on n'y voit rien, donc j'essaierai de faire un effort pour la prochaine fois.

Rentrée 2020 :

- *Demandes de modifications des fiches filières*

Mme Fiorentino – Concernant les demandes de modifications des fiches filières pour cette année, a été présentée, pour le DUT Carrières juridiques, Gestion Logistique et Transport, Génie Industriel Maintenance, et pour la LP Technique du son et de l'image, à l'IUT de Châlon-sur-Saône, la possibilité de formation en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Pour le master 1 MEEF second degré « Lettres modernes », il est question de mutualisations d'examens pour en réduire le volume, l'année de préparation du concours.

Pour le master 2 « Information, Communication / Communication numérique des organisations », qui dépend de l'UFR Lettres et Philosophie, est ajouté un module de 21 heures de projet pédagogique encadré. Il s'agit d'atteindre le volume exigé de 400 heures en vue de l'ouverture à l'apprentissage.

Pour le cycle préparatoire intégré à AgroSup Dijon - ESIREM, il y a une transformation de 10 heures TD en 10 heures CM et une modification permettant l'admission en deuxième année des étudiants ayant validé une première année de classe préparatoire BCPST.

Et, enfin, il y a création du parcours « Agroécologie » dans le master « AgroSciences, Environnement, Territoires, Paysages et Forêts », à AgroSup, qui intéresse donc l'UFR SVTE.

Ces modifications ont été adoptées à la majorité, avec 34 voix pour et une abstention.

Mme Pucéat – Une question ?
Peggy Cénac.

Mme Cénac – Oui. Avez-vous une explication de vote à l'abstention pour ces modifications de fiches filières qui a été donnée par la personne ?

Mme Fiorentino – Non.

Mme Cénac – Et il y a une modification personnellement qui m'embête un peu comme tous les ans. C'est qu'une fois que le contrat et que les étudiants sont inscrits, la modification de fiches filières, elle est possible pour les modalités de contrôle des connaissances. Mais là, il y a des modifications de maquettes. Donc je suis toujours embêtée par modifier des fiches filières ou des maquettes, une fois que les étudiants ont payé leurs frais d'inscription. Donc bon...

Là, c'est pour des heures en plus pour une fois, j'ai envie de dire. Tant mieux. Sur les années précédentes, c'était plutôt des suppressions.

Mais d'un point de vue législatif, il me semble que la marge de manœuvre qu'on a pour modifier les fiches filières après la rentrée, c'est uniquement pour les modalités d'évaluation, de contrôle des connaissances.

Donc c'est bon pour quasiment toutes les demandes sauf pour l'ajout de 21 heures de projet pédagogique.

Je ne sais pas, c'est peut-être... L'abstention n'a peut-être rien à voir avec cela, je n'en sais rien du tout. Mais voilà, c'était pour le signaler.

M. Demonceaux – Oui. Peut-être pour préciser les choses, effectivement il y a une modification sur une des fiches filières. En fait, la formation est exactement identique.

C'était pour clarifier les choses et les heures en question étaient déjà dispensées les années précédentes. C'est juste que ce n'était pas précisé sur la fiche filière, ce qui fait qu'on passait de 350 à 400 heures.

Et le fait de le préciser sur la fiche filière, la formation en question passe à 400 heures et donc il est possible de la faire en apprentissage grâce à cela.

Mme Cénac - Merci.

Mme Pucéat – Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non ?

Donc je vous propose d'approuver les demandes de modifications des fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous passons ensuite sur un point spécifique à l'UFR STAPS, avec l'introduction de modalités spécifiques d'évaluation de connaissances pour les sportifs blessés.

Mme Fiorentino – On peut peut-être laisser Lionel Crognier exposer ce point.

- Modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS

M. Crognier – Le point est un peu technique. C'est un point qui a été voté à l'unanimité en CFVU et à l'unanimité à l'UFR STAPS.

Néanmoins, on a une difficulté.

Alors il y a deux cas à considérer :

- D'une part, les sportifs étudiants qui se blessent pour une courte durée, pour lesquels une évaluation pourrait être mise en œuvre. Cela ne pose pas de problème. Ils seront notés entre 0 et 20.

- Et on a un deuxième cas particulier, ce sont les étudiants qui se blessent sous un format de longue durée.

On a expliqué longuement en CFVU les motifs qui, depuis une bonne vingtaine d'années, nous ont amenés à proposer un bornage d'une note pour que ceux qui étaient, en fait, blessés longue durée n'obtiennent pas des notes supérieures à des étudiants qui pratiquent, et que, d'autre part, les étudiants qui sont blessés n'obtiennent pas leur statut de blessé avec un certificat médical de complaisance – on en a eu.

Donc on a toutes ces difficultés.

Quelle note pouvons-nous proposer à un étudiant qui se blesse de longue durée ? On condamne la note, on met un zéro, ou on borne, ou on transforme l'épreuve pour passer le TP, la pratique, en TD ?

Donc il y a tout un tas de possibilités, mais on est en difficulté.

On est d'autant en difficulté que cette année, nous aurons les étudiants avec le nouveau mode de recrutement des études médicales. Vous imaginez qu'un étudiant qui aura manqué son accès aux études médicales, qui aura un statut PASS mineure STAPS et qui viendra se blesser, va être très regardant sur la note qu'il va obtenir dans la mineure s'il manque son accession à la deuxième année pour quelques centièmes de milliers de points.

Voilà un peu notre difficulté.

Donc on propose une discussion avec la gouvernance, que le point 1 puisse être adopté parce qu'il est à maturité, mais le point 2 n'est pas à maturité aujourd'hui. On a besoin vraiment de l'éclairage de la cellule juridique.

La situation est très diverse en France. Parfois, on va devoir aller faire valider un certificat médical au sein de la médecine préventive parce qu'un certificat médical ne doit pas être un certificat médical de complaisance.

Vous comprenez bien que l'étudiant qui est en face va peut-être souhaiter se voir dispenser d'une pratique.

Bref, éclairage fortement demandé de la cellule juridique pour éviter les recours et, en fonction, on reviendra vers vous la prochaine fois pour éviter vraiment les recours.

On a un choix à faire et il ne faut pas qu'on se trompe.

Jusqu'à maintenant, nous avons peu de sportifs blessés longue durée. Douze l'année dernière et douze l'année d'avant, cela ne représente que quelques-uns au Creusot et quelques-uns à Dijon. Nous n'avons pratiquement jamais eu de difficultés dans notre mode d'évaluation de ces jeunes.

D'autant plus que le jury, évidemment souverain, se réserve la possibilité d'intervenir aussi.

Mais la pratique sportive, l'activité physique au sens large, fait partie de la formation de l'étudiant.

Donc c'est un petit peu cela notre difficulté aujourd'hui.

Je ne sais pas si on va trouver une solution qui soit totalement satisfaisante.

En revanche, il faut qu'on trouve une solution qui soit inattaquable non seulement pour STAPS mais aussi pour les étudiants qui sont en PASS et qui vont aller chercher une mineure STAPS.

C'est pour cette raison qu'il nous a été conseillé et proposé que l'on propose le report du cas n° 2.

Si vous avez des idées... Mais on y réfléchit, ce n'est pas si simple.

Pour une histoire d'équité entre les étudiants.

Je ne sais pas si vous voulez que j'en dise plus.

Mme Pucéat – Est-ce que quelqu'un souhaite des précisions supplémentaires ?

Dans ce cas, ce que je vous propose, par rapport au document que vous avez reçu, qui comportait les deux cas, cas 1 et cas 2, c'est que nous nous prononcions sur l'approbation uniquement du premier cas qui ne pose pas de problème pour l'instant et laisser le second cas de côté, le temps que cette clarification juridique soit faite.

C'est-à-dire que dans ce cas-là, nous porterions l'approbation sur les modifications demandées en enlevant le cas 2, c'est-à-dire :

« Pour les sportifs blessés - uniquement sur le cas 1 -, lorsque la blessure de courte durée prive l'étudiant de plusieurs séances du cycle de pratique sportive mais sans empêcher son évaluation (dispense partielle), il peut être noté normalement entre 0 et 20 points.

Dans ce cas, il faudra pouvoir être évalué au minimum une fois (dans le cadre du contrôle continu). »

Donc je vous propose d'approuver les modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS sous cette forme-là, c'est-à-dire uniquement en retenant le cas 1, et on reviendra plus tard sur le cas 2, si cela convient à tout le monde.

Très bien, donc sur ces modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS, sur ce cas 1.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Il reste encore le point sur l'ouverture d'un parcours « Animation du football » en DEUST AGAPSC à la rentrée 2021.

Je te laisse à nouveau la parole, Karen.

Rentrée 2021 : Ouverture d'un parcours « Animation du football » en DEUST AGAPSC

Mme Fiorentino – Je n'ai pas grand-chose à rajouter à la présentation que tu as faite de ce nouveau parcours qui a suscité l'enthousiasme des membres de la CFVU. D'autant plus qu'il existe très peu de parcours de ce type en France et que celui de l'UFR STAPS de Dijon sera le troisième. Donc c'est une création qui a été adoptée à l'unanimité des 36 membres présents.

M. Crognier – C'est un parcours qui ouvrirait en septembre 2021. Il intègre un DEUST Bac+2 très professionnalisant déjà existant. C'est en lien avec l'insertion dans l'activité du football.

C'est une branche du parcours qui serait autofinancée par 25 alternants en DEUST 1 et 25 alternants en DEUST 2.

L'Académie, la Ville, la Région d'une manière générale, avec un CREPS en face, spécialisé dans le football, les deux clubs de première division sur Dijon.

On a aussi le terrain en gazon synthétique.

Tout en tas d'éléments intéressants.

La fédération qui nous a contactés aussi pour travailler sur ce projet.

Donc si vous validez ce projet, cela nous laisse un an pour que les collègues puissent le préparer et ouvrir ce parcours nouveau à la rentrée.

Et en prévision, 50 alternants dans les clubs de la région, voilà.

Donc un gros travail aussi de fonds propres et de dynamique dont on veut profiter aussi.

On a fait un travail très important avec le SEFCA sur les contrats d'apprentissage et on commence à avoir un petit développement.

Mme Pucéat – Merci.

Est-ce que quelqu'un souhaite des précisions supplémentaires ?

Des questions ? Non ?

Dans ce cas, je vous propose d'approuver l'ouverture d'un parcours « Animation du football » en DEUST AGAPSC à la rentrée 2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au point sur les travaux de la commission de la recherche du 16 septembre 2020 avec, sur une première partie, les arbitrages relatifs à la campagne BQR 2020 et plus spécifiquement les demandes de rattrapages en 2021 de subventions 2020.

Donc je vais laisser la parole à Pascal Neige.

M. Neige – Merci, Madame la Vice-Présidente.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 16 septembre 2020

1. Campagne BQR 2020 : Arbitrage des demandes de rattrapages en 2021 des subventions 2020 des Programmes n° 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et n° 3 « Recherche en Réseau » pour lesquels les projets n'ont pu être menés à cause du contexte sanitaire

M. Neige –Donc effectivement, nous avons eu un certain nombre de demandes des laboratoires d'arriver à reporter... en fait, ce n'est pas le bon terme d'un point de vue financier, mais du point de vue des laboratoires de reporter un certain nombre de financements au BQR en termes d'aides aux colloques ou de recherche en réseau, qui n'avaient pas pu être réalisés pendant l'année 2020 à cause du confinement.

Donc nous avons décidé de faire un effort sur ces demandes et nous avons demandé aux laboratoires de faire remonter l'ensemble de leurs besoins de reports. En fait, il ne s'agira pas d'un report financier comme vous l'ont expliqué les différents collègues précédemment, puisqu'on ne peut pas reporter de crédits d'une année à l'autre, mais d'un rattrapage avec réouverture de crédits en 2021.

Le tableau qui est devant vous est le tableau des demandes des laboratoires. Il se monte à une hauteur de 45 000 euros à peu près. 44 500 euros.

Dans les analyses budgétaires et les projections budgétaires que nous avons faites, nous avons ciblé une enveloppe de 25 000 euros sur l'enveloppe de secours qui vous a été présentée tout à l'heure et qui pourrait servir à financer une partie de ce rattrapage.

Cette solution a été présentée auprès de la commission de la recherche et nous avons trouvé une solution pour rattraper le complément, donc un petit peu moins de 20 000 euros, qui manquait pour arriver à l'enveloppe de 44 500 euros, et les membres de la commission de la recherche, sur proposition de la gouvernance, ont proposé de prendre les quelque 20 000 euros manquants sur l'appel à projets BQR 2021 qui va être ouvert donc à la rentrée.

Donc pour dire les choses autrement, cela veut dire qu'au lieu d'ouvrir 100 000 euros de BQR l'année prochaine (50 000 pour l'aide aux colloques et 50 000 pour la recherche en réseau), nous ouvrirons 80 000 euros de BQR 2021 et les 20 000 que nous n'ouvrons pas seront utilisés à combler le rattrapage des BQR 2020.

J'ajoute que nous avons dit aux laboratoires que cette opération serait possible sur la liste que vous avez sous les yeux et qui vous a été envoyée, uniquement à condition que nous remontions les crédits de 2020 qui leur avaient été donnés, évidemment, du montant qui est demandé en rattrapage.

C'est-à-dire que les laboratoires ne pourront pas dépenser la même somme en 2020 et en 2021 et qu'ils ne pourront la dépenser, s'ils demandent le rattrapage, qu'en 2021. Donc les sommes remontées au titre de 2020 tomberont dans les réserves de l'université de Bourgogne.

Cet arbitrage, qui a été proposé en CR, a reçu un vote à l'unanimité des votants.

Mme Pucéat – Merci, Pascal.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question sur ce point ?

Donc je vous propose d'approuver les demandes de rattrapage en 2021 des subventions 2020, des programmes n° 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et n° 3 « Recherche en réseau », pour lesquels les projets n'ont pas pu être menés à cause du contexte sanitaire.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point sur les demandes de subventions déposées par les laboratoires.

Je laisse à nouveau la parole à Pascal Neige.

2. Demandes de subventions

M. Neige – Donc vous avez quatre demandes sur le document qui vous a été envoyé. Il s'agit de demandes standards au fil de l'eau vis-à-vis de notre partenaire qu'est le Conseil régional.

Les deux premières concernent des fonds FEDER et donc si ces lignes arrivent devant vous, c'est que les projets ont été discutés avec les services FEDER de la Région et devraient recevoir un avis favorable de la Région évidemment, si jamais vous leur donnez un avis favorable aujourd'hui.

Les deux derniers concernent, d'une part, une demande de CSTI - donc de Culture scientifique - auprès de la Région, qui est un appel à projets de la Région au fil de l'eau, et la quatrième demande pour une aide à un colloque, sachant que les demandes « Colloques » auprès de la Région sont désormais également au fil de l'eau.

Ces quatre demandes ont été soumises au vote de la commission de la recherche. Une personne de la commission n'a pas pris part au vote et le reste a voté pour à l'unanimité.

Mme Pucéat – Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ? Non ?

Donc dans ce cas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées par les laboratoires.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Donc nous arrivons maintenant au Point B qui rassemble plusieurs points que l'on prévoit de voter, en réalité, en deux délibérations car ils n'amènent généralement pas de débat.

Comme l'a présenté le Président au départ, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas les discuter. Bien sûr, si certains d'entre vous ont des questions ou souhaitent le faire.

Nous avons proposé cette organisation, sachant que si, au bout d'un certain temps, cela ne vous donne pas satisfaction, on pourra tout à fait revenir en arrière si vous le souhaitez. Il n'y a rien de figé ici.

Ces points concernent, pour les questions financières, les tarifs, subventions et dons, ainsi que les sorties d'inventaire, et il inclut aussi l'approbation de conventions et de contrats, ceux qui engagent l'université de Bourgogne ou qui emportent le versement de subventions, et les comptes rendus de conventions hors subventions qui, là, doivent être inclus dans une deuxième délibération puisqu'il s'agit juste de prendre acte.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VIII) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

2. Sorties d'inventaire

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat – Vous avez reçu en amont l'ensemble des documents, avec un ensemble de tarifs, subventions et dons liés à différentes choses : des prestations de services effectuées par des composantes, des versements par SAYENS, etc.

Il y a quelques sorties d'inventaire et également des mises au rebut d'appareils obsolètes, surtout du matériel informatique, un lave-linge de laboratoire et une vente de machine de l'IUT du Creusot.

Et vous avez également reçu la liste des contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'université.

Est-ce, que malgré tout, vous avez des remarques ou des questions concernant l'ensemble de ces points ?

Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac – J'ai des questions sur les derniers... presque derniers... l'avant-dernier et l'avant avant-dernier point du tableau sur les tarifs. Donc c'est ce qui concerne le ménage et puis les clés de parkings et d'ascenseurs.

Est-ce des frais internes à l'uB, en particulier pour les frais de ménage ?

J'ai des mauvais souvenirs d'un colloque organisé fin août, pour lequel on avait fait payer des frais de ménage qui n'avait pas été fait, d'ailleurs, et je trouve qu'on ne devrait pas avoir à payer le ménage.

Alors je ne sais pas si ces tarifs vont s'appliquer à nos locaux, mais je trouve quand même... Si c'est pour nous faire payer en interne des factures de ménage, alors qu'il devrait être fait normalement... Enfin, ce n'est pas pour organiser des choses extérieures, un colloque ou...

Voilà, je suis un peu surprise de cette ligne « ménage ».

Et puis pareil pour les clés de parkings et d'ascenseurs de personnes qui sont éventuellement à mobilité réduite ou qui ont besoin d'un accès aux parkings, est-ce qu'ils ont vraiment besoin d'avoir à payer leur clé par l'établissement ?

Et en même temps, pour l'extérieur, je ne vois pas trop pourquoi il y aurait des tarifs extérieurs pour les clés de parkings.

Donc voilà, je suis un petit peu surprise par ces deux lignes.

Mme Pucéat – Alors ici, je n'ai pas de précision concernant vos questions. Est-ce qu'Alain Helleu en aurait ?

M. Helleu – Juste un point dont je me rappelle, effectivement, sur la prestation de ménage. Quand il y a un tarif « ménage », le ménage doit être fait. Donc on ne peut pas payer du nettoyage si le ménage n'est pas fait. Donc c'est la contrepartie, même s'il correspond à du service fait. Même si on annonce la facture, on ne peut pas payer une facture de ménage si le service n'a pas été fait. Donc cela correspond aux tarifs.

Par contre, je n'ai pas d'autre info sur les clés.

Mme Cénac – Du coup, je ne comprends pas bien. Dans quelles circonstances faut-il qu'on paye le ménage pour venir travailler ?

M. Helleu – Si. Par exemple, vous avez un extérieur qui fait un colloque et qu'on prévoit... Je prends un exemple qui ne sera peut-être pas fait. On a une demande de gala de la MSH à l'ESIREM. S'il faut nettoyer parce qu'il y a eu des dégradations, c'est nettoyé et c'est refacturé par le service Patrimoine à l'organisateur du gala ou à celui qui a organisé le colloque.

Par contre, cela ne peut être facturé que si le ménage a réellement été fait et commandé par le pôle Patrimoine à la société de nettoyage. Donc il y a un tarif horaire puisqu'apparemment il est calculé en fonction d'une certaine heure.

Mme Cénac – Là, le mauvais souvenir que j'ai, c'était pour un colloque organisé fin août, mais à l'heure où les bâtiments étaient ouverts. Où l'université était ouverte. Et même si, en plus, il n'a pas été fait.

Mais rien que le fait de nous faire facturer le ménage des toilettes à des horaires habituels, sans choses extraordinaires, je... Oui, on travaille, on invite des gens à faire des colloques, etc.

Certains organisateurs de colloque ont peut-être des subventions et sont peut-être riches, mais ce n'est pas le cas de tous ceux qui organisent des événements et cela me gêne un peu, en fait, qu'on fasse payer aux organisateurs du colloque le ménage des toilettes, alors que les bâtiments sont ouverts, que tout fonctionne normalement et qu'il n'y a pas de salissures extraordinaires.

M. Helleu – Je vous rejoins totalement. Si on est dans le cadre du fonctionnement ouvert, si le bâtiment est ouvert et qu'il y a un colloque, ce n'est pas parce qu'il y a quelques personnes... plusieurs dizaines de personnes réunies dans une salle et un colloque que cela entraîne des frais de nettoyage, s'il n'y a pas lieu d'avoir de dégradations qui appellent un renfort de nettoyage plus que ce qui est fait habituellement.

Mais je crois que cela correspond plus, à mon avis dans l'esprit – mais je poserai la question au directeur du pôle Patrimoine –, à des choses un peu extraordinaires. Si effectivement un colloque se tient, alors que l'université est fermée, et nécessite de faire venir exceptionnellement une prestation de nettoyage, cela se justifie. Mais sinon, c'est pris en charge dans le cadre classique.

Mais je poserai la question parce que je n'ai pas l'info sur le cas précis.

J'aurais tendance à dire qu'on n'aurait pas dû vous facturer cette prestation de ménage.

Si, en plus, cela n'a pas été fait, de toute façon il n'y a pas de service fait. Donc cela aurait dû être encore moins facturé.

Mme Cénac – Enfin, je trouve que de le voter comme cela dans une ligne d'un tableau sans précision de dans quelles circonstances on fait payer et quel montant... Cela me gêne, enfin...

À qui peut-on facturer 25 euros l'heure de ménage ? Sans précision autre, voter cela dans un tarif de tableau comme cela, je suis très gênée.

Le Président – Oui, j'entends bien... Enfin, je comprends ton trouble, Peggy. Maintenant, sur chacune des conventions, en principe, elles sont bordées par les services et ce qui est présenté ici en conseil d'administration est présenté préalablement par les services.

Alors on n'a pas le détail exact, là, ici, sur cette convention spécifiquement. Donc tu vois bien, on est bien en mal de te répondre sur une convention qui correspond à un événement, quand on a plusieurs dizaines de conventions et parfois même une centaine à faire signer chaque mois. Donc Voilà.

Maintenant, si cette convention pose problème, on peut la sortir du tableau, border, vérifier et puis la resoumettre à nouveau lors d'un conseil d'administration ultérieur. Moi, cela ne me dérange pas. Mais très sincèrement, il faut qu'on avance parce qu'on ne sait pas du tout de quoi on parle, en fait. On n'a pas ce niveau de détail.

En principe, techniquement, c'est bordé et c'est fait. Voilà.

Maintenant, s'il y a un problème et si une convention pose problème et qu'on n'a pas la réponse, on la sort du tableau, on statue sur le reste du tableau si cela ne soulève pas de difficulté et, ensuite, on reviendra la prochaine fois avec des explications qui, j'espère, seront conformes à ce que doit être notre fonctionnement.

M. Helleu – On peut peut-être aussi nous faire part des questions. Peut-être même la veille du CA.

Le Président – Alors si, en plus – effectivement, oui, sur suggestion d'Alain Helleu –, lorsqu'on est dans cette situation-là, vous avez des questions à poser, si la veille vous pouvez les poser pour qu'on puisse éventuellement instruire. Comme cela, cela évite... Voilà.

J'imagine qu'il y a de bonnes raisons. Ou peut-être que les raisons sont mauvaises, c'est possible. Mais en tout cas, qu'on ait une réponse à apporter parce qu'on est sur une somme de conventions qui, parfois, sont au regard du budget de l'université, évidemment, moins...

M. Helleu – Je ne suis pas sûr qu'on en facture beaucoup.

Le Président – Non... Mais en plus, oui, c'est cela.
Donc je vous propose...

Mme Cénac – Je conviens bien qu'avec ma mauvaise expérience, je suis assez pointilleuse sur le sujet, mais je ne voudrais pas qu'à l'avenir, parce qu'on fait un colloque à des horaires usuels et qu'on dise « oui, le CA a voté que c'était une facturation de 25 euros l'heure de ménage », je trouverai cela désagréable de l'avoir votée, en fait.

M. Helleu – Oui, oui ! Non, mais...

Le Président – Oui, d'accord. Il n'y a pas de souci sur ce point.
Je repasse la parole à Emmanuelle pour le vote.

Mme Pucéat – Donc juste avant l'intervention de M. Rollin, on est bien d'accord, ce que vous mentionnez dans le tableau sur les tarifs, ici, c'est l'avant-dernière ligne, « 81 - Pôle Patrimoine ». C'est celle-ci ?

Mme Cénac – Oui.

Mme Pucéat - Donc ce que je vous proposerai, à la suite de l'intervention de M. Rollin, ce sera d'approuver ces tarifs, subventions et dons, à l'exclusion de cette ligne n° 81, le temps qu'on examine de quoi il s'agit, et on la représentera ensuite au prochain conseil d'administration.

Mme Cénac – Merci.

Mme Pucéat – Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui. J'avais une question par rapport à une convention qui engage l'université à hauteur de 15 000 euros, entre l'université et l'association FoodTech.

Je voulais savoir à peu près quels sont les tenants de cette convention, parce qu'autant les autres, globalement, ce sont des conventions entre un établissement, un labo, etc., on le voit bien.

Là, c'est avec une association extérieure à l'université dans laquelle, d'ailleurs, l'université n'est pas partie prenante.

Donc je voulais savoir quels étaient les tenants parce que j'ai bien regardé un peu quels étaient les buts de cette association et j'ai du mal à voir dans quel champ d'intervention de l'université cela va être intégré.

Mme Pucéat – Est-ce que vous pouvez juste préciser de quelle convention il s'agit ?

M. Rollin – C'est la 9969, Espace Entreprises et association FoodTech. C'est porté par l'Espace Entreprises, l'université de Bourgogne et l'association FoodTech.

Mme Pucéat – Oui, c'est celle-ci... Donc de la même manière, effectivement, comme l'a suggéré Alain Helleu, si vous avez des questions plus précises sur chacune de ces conventions, si vous nous les posez un tout petit peu en amont, on viendra directement avec des réponses.

Dans l'attente, je vous propose de vous répondre la fois prochaine avec des éléments supplémentaires concernant cette convention.

M. Rollin – Alors moi, j'aurais une suggestion à faire, parce qu'au-delà, je n'en doute pas, j'ai vu que vous ne saviez pas quels sont les tenants de cette association et qu'on ne peut pas dire si c'est justifié ou pas justifié. Donc il n'y a pas de problème.

Mais moi, ce que j'aimerais, c'est que quand on a quand même des conventions qui nous lient avec l'extérieur, avec des organismes extérieurs, que ce soit une association ou un autre, on ait quand même...

Puisque c'est une convention. On engage de l'argent. Là, c'est une convention qui va nous lier pendant un an. Il y aura un rapport de l'utilisation de cet argent par FoodTech.

Normalement, dans le cadre d'une convention, il y a quand même de quelle manière la convention a été bien utilisée et est bien réglée.

J'aimerais quand même qu'on ait, nous, au niveau administrateurs, un suivi de ces dotations.

C'est ce qui se fait partout à chaque fois qu'on verse de l'argent public. Il y a un rapport d'activité qui est fait pour savoir comment est utilisé l'argent.

Il serait bien que... Comme c'est pour un an, on peut imaginer qu'il y ait un renouvellement peut-être qui sera demandé et qu'à l'étude du renouvellement, les administrateurs aient déjà aussi le rapport d'activité de l'année précédente pour savoir ce qu'il en est.

Le Président – Lorsqu'il y a des subventions qui sont versées à des associations ou à des tiers privés ou autres – d'ailleurs, publics pourquoi pas ? –, il y a toujours des justifications de dépenses et elles sont visées par les services. Et si jamais ce n'est pas le cas, à ce moment-là, les services actionnent les voies de recours habituelles – amiable, j'entends –, pour obtenir les justifications des dépenses. Donc cela, à mon avis, ce n'est pas douteux.

M. Rollin – Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Monsieur le Président. Je n'ai pas dit que c'était douteux. J'ai demandé simplement à ce qu'à la

fin, au moment de l'exercice d'une convention, surtout si on voit que c'est une convention qui est signée pour un an et donc qui pourrait peut-être faire l'objet d'un renouvellement, on peut imaginer que les opérations menées par FoodTech sur l'établissement, l'université de Bourgogne, justifient qu'on se dise que c'est (*mot inaudible*).

Mais pour qu'on puisse, nous-mêmes, administrateurs, analyser si c'est justifié ou pas, qu'on ait le rapport d'activité.

Moi je n'ai pas dit que les dépenses étaient douteuses. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Moi, j'ai simplement demandé à pouvoir évaluer quand même une action d'un organisme extérieur à l'établissement à qui l'établissement verse, savoir si c'est justifié. L'argent est toujours justifié. Mais si cela correspond aux critères de l'université pour lesquels on devrait rémunérer l'opération. Voilà, c'est tout.

Je vais vous prendre un exemple. Personnellement, j'ai toujours été opposé et j'ai toujours été contre les subventions données au MEDEF. Est-ce que j'ai remis en cause l'argent dépensé dans cette subvention ? Est-ce que j'ai dit que c'était douteux ? Non. C'est le caractère de la dotation que je remets en cause, mais ce n'est pas le mécanisme.

Donc moi, c'est de pouvoir évaluer si c'est justifié de donner de l'argent à tel ou tel organisme par rapport à l'activité qu'il fait dans notre établissement, c'est tout.

Je ne voudrais qu'on interprète mes paroles.

Le Président – Non, non, non. En fait, je me suis mal exprimé ou j'ai été mal compris. C'est selon.

« Douteux » dans le sens où les services visent précisément, au regard des documents évidemment versés par les bénéficiaires de ces subventions, visent évidemment et vérifient que ces documents, ces justifications de dépenses correspondent à ce qu'il y a dans la convention. Et c'est cela qui n'est pas douteux, si vous voulez. C'est-à-dire : si le travail est réalisé par les services.

Donc là, vous exercez un principe en tant qu'administrateur, le contrôle. C'est au regard de ce qui figure dans la convention, évidemment. Parce que de toute façon, si les services s'aperçoivent que la dépense n'a pas été engagée conformément à ce qui figure dans la convention, alors ils vont demander la restitution des sommes versées. Cela, c'est un mécanisme... Je parle sous le contrôle du Directeur général des services, mais c'est un mécanisme habituel.

Donc ce contrôle, si vous voulez, cela fait double emploi avec le contrôle réalisé par les services et je ne suis pas certain que ce soit extrêmement intéressant pour vous.

En revanche, là où je vous rejoins, c'est le contenu de la convention. Là, très bien, vous demandez une information. Je ne l'ai pas sous les yeux et j'avoue que je ne m'en souviens pas. Je l'ai signée... ou je ne l'ai pas encore signée, d'ailleurs, parce qu'en fait, c'est en vue de la signature de cette convention. Donc ce que je vous propose, là encore, puisque vous avez des questions auxquelles on ne peut pas techniquement répondre, c'est d'expurger de ce document cette convention.

On ne l'a pas, tant pis. On n'a pas l'information, donc... Je pense que les administrateurs ont droit à cette information à partir du moment où ils la demandent.

Donc on suspend, on sort du vote cette convention et, ensuite, on vous informera.

Néanmoins, je réitère les choses. Lorsque vous avez des questions comme cela, bon là c'était une première, mais de grâce, envoyez votre question

suffisamment tôt à l'avance, parce que sinon, nous, il faut qu'on prépare quand même la réponse sur ces conventions. Donc la prochaine fois, merci de le faire et on préparera, évidemment, les réponses.

M. Helleu.- Il faut nous laisser un jour.

Le Président – Oui, il faut quand même une journée, le temps que l'info aille jusqu'à la bonne personne et qu'on puisse ensuite border et ensuite, évidemment, on répondra bien volontiers à vos questions.

Mme Pucéat – Très bien.

Donc je vous propose :

- d'approuver les tarifs, subventions et dons, à l'exception de la recette du pôle Patrimoine qui correspond au n° 81 concernant le ménage, l'heure de ménage à 25 euros ;

- d'approuver les sorties d'inventaire ;

- d'approuver les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne, à l'exception de la convention n° 9969 sur laquelle nous reviendrons au prochain CA.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et il reste une dernière délibération qui concerne le compte rendu des contrats et conventions hors subvention, qui n'engagent pas l'université de Bourgogne.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat – Donc il s'agit ici seulement de prendre acte.

Néanmoins, si vous avez des questions, vous pouvez également les formuler.

Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose de prendre acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Le conseil d'administration prend acte.

Mme Pucéat – Et je vais laisser la parole au Président pour le dernier point sur les questions diverses.

Point C : Questions diverses

Le Président – Ma prise de parole va être rapide : y a-t-il des questions que vous souhaiteriez poser ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac – Je souhaite revenir sur quelque chose que nous avons évoqué il y a plusieurs mois. C'est la réflexion au sujet de la grille de rémunération des personnels enseignants en CDI, un peu sur le modèle de ce qui est fait à l'université de Créteil. Est-ce qu'il y a eu des évolutions ou des discussions par rapport à ce point ou pas encore ?

Le Président – La réponse, c'est « pas encore ».

Mme Cénac – D'accord.

Le Président – Néanmoins, c'est une question que moi, j'avais intégrée pendant la campagne et... voilà. Mais pour le moment, on n'a pas eu le temps de s'y consacrer.

Néanmoins, ce n'est pas une question qu'on oublie.

Stéphane souhaite peut-être apporter une précision.

M. Tizio – Oui, juste simplement une précision. C'est vrai que c'est... On va dire que c'est dans l'agenda de nos réflexions comme... Un agenda plus large qui concerne justement une réflexion sur les rémunérations et les grilles de rémunérations des personnels contractuels. Mais effectivement, pour l'instant, poussé un peu par le temps, on n'a pas encore pu démarrer cette réflexion, mais elle est prévue.

Mme Cénac – Merci.

Le Président – Est-ce qu'il y a d'autres questions que vous souhaiteriez aborder ?

Très bien. Écoutez, Je vous remercie beaucoup pour cette séance du conseil d'administration qui prend fin.

Je vous souhaite une bonne fin de journée, une bonne soirée, et puis à une prochaine séance qui est fixée... Je ne sais plus à quelle date.

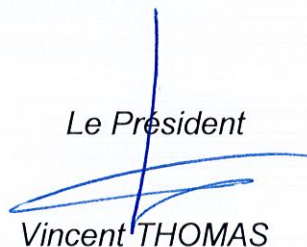
Bonne soirée et merci à vous.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 26)

Le Président



Vincent THOMAS